1985

# Rapport de la Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement

## Le fleuve Saint-Laurent et l'environnement

## Pour une stratégie provinciale de conservation

Conseil consultatif de l'environnement

Québec

88-02975/

# RAPPORT DE LA NEUVIÈME RÉUNION DES CONSEILS CANADIENS DE L'ENVIRONNEMENT

QUÉBEC, 10 ET 11 OCTOBRE 1985

## NOTE LIMINAIRE

À titre d'hôte de la dernière réunion des conseils de l'environnement, tenue à Québec, les 10 et 11 octobre 1985, il me fait plaisir de vous transmettre une copie du compte-rendu de cette rencontre.

Je profite ici de l'occasion pour exprimer ma plus vive gratitude au gouvernement du Canada pour avoir traduit en français, tous les textes et les inverventions présentés en anglais et pour avoir traduit en anglais, tout ce qui s'est dit en français lors de cette réunion.

Je remercie aussi monsieur Max McConnell, secrétaire exécutif du Conseil consultatif canadien de l'environnement, qui, au cours de l'année écoulée, à assurer le suivi du dossier avec notre secrétaire, monsieur Camille Rousseau.

Marcel Junius, président
Conseil consultatif de l'environnement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES


| | Pages |
|---|---|
| NOTE LIMINAIRE ..... | I |
| TABLE DES MATIÈRES ..... | III |
| LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS À LA NEUVIÈME RÉUNION DES CONSEILS CANADIENS DE L'ENVIRONNEMENT ..... | V |
| 1. ALLOCUTION DE BIENVENUE ..... | 1 |
| 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CONSEILS ET DES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES ..... | 13 |
| 1. Conseil consultatif canadien de l'environnement ..... | 15 |
| 2. Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick ..... | 23 |
| 3. Conseil du contrôle de l'environnement de la Nouvelle-Écosse ..... | 26 |
| 4. Conseil manitobain d'étude sur l'environnement ..... | 29 |
| 5. Conseil de l'environnement de l'Alberta ..... | 32 |
| 6. Ministère de l'Environnement de l'Ontario ..... | 37 |
| 7. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ..... | 44 |
| 8. Conseil consultatif de l'environnement du Québec ..... | 48 |
| 3. "LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'ENVIRONNEMENT" ..... | 55 |
| 4. "POUR UNE STRATÉGIE PROVINCIALE DE CONSERVATION" ..... | 83 |
| 5. LES TROIS ATELIERS ..... | 101 |
| Atelier no 1 - VILLES ET INDUSTRIES ..... | 103 |
| Atelier no 2 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE ..... | 110 |
| Atelier no 3 - HABITATS HUMIDES, LITTORAL ..... | 114 |
| 6. DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS ..... | 121 |
| 7. CONCLUSION ..... | 125 |
| 8. ANNEXES ..... | 129 |

## LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS À LA NEUVIÈME RÉUNION DES CONSEILS CANADIENS DE L'ENVIRONNEMENT

| | |
|---|---|
| CANADA | Conseil consultatif canadien de l'environnement |
| | Tom Beck, président<br>Shirley A.M. Conover, membre<br>Joseph A.F. Gardner, membre<br>Lorne Giroux, membre<br>Louise Lepage, membre<br>J. Stan Rowe, membre<br>Max McConnell, secrétaire exécutif<br>Veena Halliwell, adjointe administrative |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick |
| | Louis LaPierre, président<br>Maurice Clavette, membre<br>Don Smith, membre<br>Helen Taylor, membre |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | Conseil du contrôle de l'environnement |
| | Morris Haugg, secrétaire exécutif<br>Donna McCready, coordinatrice de la recherche |
| MANITOBA | Conseil manitobain d'étude sur l'environnement |
| | Diane Malley, présidente<br>Ian Rollo, vice-président |
| ALBERTA | Conseil de l'environnement de l'Alberta |
| | Alistair D. Crerar, président<br>Dave Buchwald<br>Archie Landals |
| ONTARIO | Ministère de l'Environnement |
| | Gary Gallon, conseiller senior auprès du ministre de l'Environnement<br>David Guscott, conseiller au cabinet du sous-ministre de l'Environnement |

QUÉBEC

Conseil consultatif de l'environnement

Marcel Junius, président
Pierre S. Guertin, vice-président
Régent Brosseau, membre
J.-Benoît Bundock, membre
Domingos de Oliveira, membre
Charles D. Mallory, membre
Gisèle Pellerin, membre
Claudette Villeneuve, membre
Camille Rousseau, secrétaire
Robert Carpentier, conseiller scientifique
Benoît Gauthier, conseiller scientifique
Lucien Paquin, conseiller et recherchiste
Denise Roy, secrétaire du président

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

André Beauchamp, président

Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent

Jean Gagné, conseiller
Léonce Naud, conseiller

# 1. ALLOCUTION DE BIENVENUE

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Monsieur Marcel Junius, président du Conseil consultatif de l'environnement du Québec et président de la conférence, souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il leur mentionne d'abord que contrairement aux réunions précédentes et compte tenu de l'importance des sujets à discuter au cours de la présente réunion, il estime utile d'émettre un communiqué de presse; ce dernier précise que le Québec est l'hôte de la Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement et que les sujets traités seront le Saint-Laurent comme étude de cas et la stratégie provinciale de conservation (copie de ce communiqué se trouve à l'annexe 1).

Il poursuit en ces termes:

> "Avec cette allocution débute la Neuvième réunion des conseils de l'environnement du Canada. C'est pour moi un devoir fort agréable que de présider ces assises.
>
> Je souhaite à tous nos invités, en mon nom et au nom du Conseil consultatif de l'environnement du Québec, un excellent séjour, de fructueuses discussions et des travaux intéressants.
>
> Faut-il ajouter que nous sommes fiers de vous accueillir ici, à Québec, notre capitale, qui est le foyer de la culture française en Amérique. Cette ancienne cité est toujours aussi dynamique et se rajeunit année après année. Vous vous souviendrez que nous célébrions, en 1983, le 375$^{e}$ anniversaire de l'établissement de Samuel de Champlain en terre d'Amérique, par conséquent, celui de la fondation de notre capitale. Cette année, nous fêtons le 450$^{e}$ anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier sur nos rives.
>
> Depuis, bien des choses et de nombreux événements se sont passés sur nos côtes, dans cette ville, aussi bien que dans les paysages environnants. L'homme constructeur a fait de cette cité, un joyau; d'ail-

leurs, vous pourrez, lors de vos sorties, à chaque pas observer les rappels historiques inscrits dans les pierres comme dans nos traditions.

La réalité de cet apport français en Amérique du Nord sera présente au cours de nos discussions. Nul doute que celles-ci en sortiront enrichies par les ressources et la richesse de nos cultures.

Dans cet esprit de collaboration, il me fait plaisir d'accueillir les représentants et les délégués ici présents.

Nous saluons donc:

- les représentants du Conseil consultatif canadien de l'environnement;
- les représentants du Conseil consultatif de l'environnement du Nouveau-Brunswick;
- les représentants du Conseil du contrôle environnemental de la Nouvelle-Écosse;
- les représentants du Conseil manitobain d'étude sur l'environnement;
- les représentants du Conseil de l'environnement de l'Alberta;
- les délégués du ministère de l'Environnement de l'Ontario;
- les représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec;
- nos collègues du secrétariat exécutif du gouvernement du Québec, chargés de la mise en valeur du Saint-Laurent;
- mes collègues du Conseil consultatif de l'environnement du Québec.

À tous, bon séjour à Québec!

Je voudrais, en ce moment-ci, saluer également ceux qui, malheureusement, ne sont pas avec nous ce matin. À ce sujet, je souhaiterais que

des mesures soient prises par l'assemblée des présidents des conseils, afin que ces personnes, intéressées à nos travaux, soient aidées par l'apport financier d'un organisme central qui permettrait au moins la délégation d'un observateur à notre réunion annuelle.

Pour la présente conférence, il nous faut déplorer l'absence des représentants:

- du ministère de l'Environnement de la Colombie britannique;
- du ministère de l'Environnement de Terre-Neuve;
- du ministère des Affaires culturelles de l'Île-du-Prince-Édouard;
- du ministère de l'Environnement de Saskatchewan;
- du ministère des Ressources renouvelables du Yukon et
- du ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest.

En ce qui concerne cette Neuvième conférence, je rappelle que si nous sommes réunis ici pour travailler, cette rencontre devrait favoriser notre enrichissement culturel. En effet, nous sommes ici dans le coeur historique du Québec et au centre d'une région particulièrement choyée par le charme de ses paysages et de sa nature. C'est pourquoi, nous vous convierons à une promenade, le samedi 12 octobre, pour profiter de cette opportunité.

Pendant ces deux journées de travail, notre attention portera, en premier lieu, sur l'étude du Saint-Laurent; ce grand fleuve, cette voie d'eau magnifique, cette ressource culturelle grandiose et internationalement connue.

Sur cette toile de fond, cette arrière-scène porteuse, malheureusement, de pollutions diverses, nous esquissons les voies possibles pour un avenir meilleur de nos ressources naturelles et pour un meilleur

usage de celles-ci par l'homme. Nous envisagerons cette possibilité par l'intermédiaire d'une stratégie provinciale de conservation qui deviendra le thème principal découlant de l'analyse précédente, à savoir, le cas du grand bassin du Saint-Laurent.

À ce niveau-là, je crois que nos préoccupations demeurent communes car, nos inquiétudes le sont aussi. Cependant, l'espoir que nous portons en nous se manifestera au cours de nos discussions en ateliers lorsque nous tenterons de traduire par des mots, nos aspirations. Des rapports des conférences antérieures, on peut comprendre que nous voulons tous des politiques respectueuses de l'environnement qui soient prometteuses pour le cadre de vie de nos concitoyens urbains et ruraux. La question est de savoir comment s'y prendre en 1985, en tenant compte des conditions socio-économiques que nous connaissons.

Vivant en cette fin du XX$^{e}$ siècle et regardant à la manière de Marshall McLuhan par le rétroviseur, nous pouvons constater le chemin parcouru par l'homme contemporain tout en ayant beaucoup de difficultés à déterminer la nature de la route qui s'ouvre devant nous. Dès l'aube de ce siècle, ce sont de grandes découvertes qui émerveillent le monde; l'industrie, la machine, deviennent de nouveaux maîtres. Le profit aussi. C'est déjà un grand bouleversement des valeurs qui s'annonce. C'est le patronat qui s'installe et, en réaction, c'est la naissance des unions de travailleurs et des syndicats. C'est le travail forcené en usine, l'absence d'hygiène sur les lieux de tavail et, trop souvent, dans l'habitat même de l'ouvrier, c'est le manque, sinon l'absence de respect de l'environnement.

Seules quelques lueurs d'espoir persistent chez les chercheurs d'avant-garde qui font valoir que la qualité de la vie est également une richesse ou chez les romantiques qui proposent le respect de la nature, la valeur des jardins et des plantations. À certains moments de notre histoire, les bons jardiniers seront remplacés par d'autres qui feront de cette période d'innovation, un temps de guerres et de tragédies humaines indescriptibles. Lorsque la paix revient, c'est

l'envolée de l'idéal de la croissance à tout prix qui fait peu de cas et laisse peu de place à la qualité de l'environnement.

Cette situation engendrera sa contre-partie, soit un contre-courant apporté par le mouvement écologique. Enfin, le discours environnemental se fera entendre. Cette démarche s'inscrira dans une nouvelle découverte de la solidarité humaine. Ce sont ces années de contrastes qui ont engendré HIROSHIMA, Three Mills Island, les déversements de BPC, la pollution des Grands Lacs, les précipitations acides et tous les autres désastres qui ont affecté l'homme et la nature. Ce sont également celles qui entraîneront des revendications qui aboutiront dans des chants et des marches populaires pour le secours des plus démunis. Pour Bophal, pour la paix.

Malgré des incidents et des accidents toujours plus nombreux dus à l'ignorance, à l'inexpérience ou à l'inconscience, il reste que c'est l'espérance d'une nouvelle société, d'une nouvelle justice sociale axée sur la recherche de l'équilibre entre l'homme innovateur et la nature qui reste notre préoccupation constante.

Au fait, qu'en est-il chez nous? Lors des échanges antérieurs que j'ai eus avec quelques-uns d'entre vous, j'ai cru comprendre que nous accentuons mutuellement, dans nos provinces respectives et suivant des modèles particuliers à chacune d'elles, des avis, des commentaires ou des suggestions auprès des autorités en place pour que celles-ci ne relèguent pas l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie à l'arrière-plan des priorités gouvernementales.

Je ne puis donc passer sous silence, l'effort fait par le gouvernement du Québec depuis 1972 pour que se maintienne, à un degré acceptable, le niveau de civilité qui doit exister dans les rapports que l'État entretient avec ses citoyens, en matière d'environnement.

Voyons d'abord ce qui s'est passé au cours des dernières années. Débutons par le dernier discours inaugural prononcé par l'ex-premier ministre, René Lévesque, qui annonçait des projets gouvernementaux sous

le vocable des "espaces bleus". Ils font rêver ceux qui aspirent, et ils sont nombreux, aux rives débarrassées des nuisances de toutes sortes et à une eau claire, limpide et cristalline! Nous y reviendrons.

Si nous remontons jusqu'en 1977, l'État du Québec décidait d'abolir les droits exclusifs des clubs de chasse et de pêche privés. Du même coup, il créait, 66 zones d'exploitation contrôlées pour la faune et 6 autres zones d'exploitation contrôlées pour le saumon.

En 1978, le Gouvernement sanctionnait la Loi sur la protection du territoire agricole. Un an après, le Parlement sanctionnait également la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Deux lois majeures pour garantir un milieu de vie de meilleure qualité.

Dans un domaine plus récent et qui fera l'objet d'une conférence cet après-midi, rappelons que c'est en 1982 que le Gouvernement lançait officiellement par décret le "Projet Saint-Laurent", auquel de nombreuses personnes ont participé depuis. Parmi celles-ci, deux représentants sont ici présents. Je salue donc, messieurs Jean Gagné et Léonce Naud du Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent.

Au sujet des espaces bleus que notre premier ministre a annoncés, ils ont été mis en marché auprès des municipalités et des citoyens dans le cadre de l'opération du "Parc national Archipel", qui est un projet fort ambitieux puisqu'il englobe toute la région de Montréal. Ce projet mérite que l'on s'y arrête un instant puisqu'il couvre 400 $km^2$ de domaine aquatique s'étendant de Carillon à Repentigny. Trois lacs, trois rivières, 25 rapides, 325 îles, 1000 km de rives, 93 espèces de poissons dont une vingtaine font l'objet d'une pêche commerciale ou sportive et 260 espèces d'oiseaux observables. Tout cela dans la seule zone métropolitaine de Montréal qui compte plus de deux millions d'habitants. Les objectifs généraux de ce projet sont:

- de redonner accès à la rive et à l'eau;
- de protéger la faune et la flore; et,

- de mettre en valeur les nombreux potentiels de loisirs de l'archipel.

Dans un site urbain aussi exceptionnel, la dégradation de la qualité de l'eau a entraîné plusieurs pertes d'usages. Par exemple, des 50 plages accessibles et propres en 1960, il n'en existait plus que 3 encore ouvertes au public en 1984. L'accès à l'eau y est impossible en maints endroits; le remblayage et le dépôt de déchets et de détritus sur les rives ont perturbé la flore et la faune. C'est l'objectif principal du projet du "Parc national Archipel" que de rendre ces espaces à la population.

Dans cette foulée, le ministère de l'Environnement a aussi mis en marche de nombreux projets d'assainissement des eaux et il a lancé cette année le programme "Berges neuves" dont l'objectif est d'intéresser et de mobiliser les municipalités au nettoyage des rives, leurs cours d'eau et de leurs lacs et de permettre enfin une récupération du bord de l'eau. Je laisserai à mon collègue, monsieur André Beauchamp, président du BAPE, le soin d'élaborer sur ce sujet s'il le juge utile.

Pour sa part, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a déposé un projet de politique sur les habitats fauniques qui comprend les habitats humides. Il devrait s'en suivre un projet de loi; mais, en ce domaine, il ne faut jamais présumer de rien. Nous devons attendre les réalisations souhaitées.

Ces grandes étapes qui sont autant de jalons sur la route de l'espoir ne doivent pas nous faire oublier la mise en place du Bureau d'audiences publiques en 1978 et la création du ministère de l'Environnement en 1979. Ce nouvel organisme d'audiences publiques joue, depuis lors, un rôle de consultation publique que notre conseil assumait jusque là avec beaucoup moins de moyens et sur une bien plus petite échelle.

Dans les autres domaines d'intervention relevant du ministre de l'Environnement, chacun de vous a pu lire dans les journaux que la cote "B

plus" a été attribuée au Québec par la coalition contre les pluies acides pour ses dispositions réglementaires et son programme de lutte aux précipitations acides.

Deux autres règlements importants ont été sanctionnés récemment, soit celui qui concerne la qualité de l'eau potable et celui qui permet de contrôler le transport et l'entreposage des déchets dangereux.

Cet exposé ne nous donne qu'un survol rapide des efforts entrepris. Il pourrait laisser croire que tout va bien, que nous sommes satisfaits... Rassurez-vous, il n'en est rien! À cet égard, nous constatons que dans l'ensemble de la machine administrative québécoise, la place faite à l'environnement est encore fort mince et que sa voix bien faible et qu'elle ne porte pas loin. Nous cherchons, parfois en vain, le rôle réellement anticipatif ou préventif des orientations gouvernementales en environnement.

Dans la situation actuelle, nous croyons que l'administration publique est encore à la remorque des autres choix et des autres objectifs de notre société, alors qu'il est de plus en plus vrai qu'emplois et environnement ne sont pas incompatibles. Pour ne prendre qu'un domaine parmi tant d'autres, on sait que l'industrie touristique engendre une activité économique qui la classe dans les priorités du développement des États. Contrairement aux exploiteurs des ressources naturelles, les promoteurs du tourisme, l'État y compris, dépendent beaucoup de la qualité de l'environnement et de son aménagement.

À ce sujet, le gouvernement du Canada dans la dernière édition du ministère d'État sur "la stratégie canadienne du Tourisme", de même que le document "Bilan et perspective" d'action 1985-1988 du ministère du Tourisme du Québec, proclament en toutes lettres que les loisirs de plein-air, les parcs, les lacs, le territoire forestier, les grands espaces constituent l'ossature, l'armature de cette industrie et l'image du tourisme canadien à l'étranger. Paradoxalement, on ne trouve pas la moindre allusion au rapport étroit qui existe entre les notions développées et celles de l'environnement. C'est Jacques Bri-

gnicourt qui disait dans "Le roi touriste" ce qui suit: "Parce qu'ils ont gâché leur propre environnement, les hommes de la société de consommation se précipitent pour consommer l'environnement des autres". Ces quelques dernières notes extraites d'un texte de Jacques Dumas du Centre d'études du tourisme m'ont paru fort bien appropriées aux sujets que nous aborderons cet après-midi. Elles éclairent, on ne peut mieux, le problème majeur auquel nous sommes confrontés à savoir, l'absence de concertation interministérielle et la grande indifférence des ministères à l'endroit des stratégies de conservation.

Sur ce dernier point, nous avons cependant été avisés que le ministère de l'Environnement du Québec préparait les outils pour une mise en place d'une stratégie provinciale de conservation; nous savons aussi que les ouvriers attelés à cette tâche demeurent toutefois peu nombreux et que les moyens alloués sont très modestes.

En terminant, je voudrais dire aux autres conseils ici présents que ces réunions devraient devenir annuelles et qu'elles devraient pouvoir bénéficier, dans l'avenir, d'un rafraîchissement et d'un renouveau. En effet, nous serions peut-être plus proches les uns des autres, si nous pouvions ou si nous voulions échanger soit du personnel, soit des membres, obtenir l'information disponible plus rapidement; bref, profiter des ressources plus spécifiques d'un conseil ou d'une personne; en résumé, établir une plus grande liaison entre nous tout au long de l'année.

Enfin, je souhaite à tous nos amis des conseils des provinces et des autres organismes ainsi que ceux du Conseil du Canada, de bonnes assises, en espérant que la mise en commun de nos réflexions nous aidera à formuler, au cours de cette session, les voies les meilleures et les plus efficaces pour l'amélioration de notre cadre de vie".

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CONSEILS ET DES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CONSEILS ET DES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES

### 1. Conseil consultatif canadien de l'environnement

Monsieur Beck a présenté en langue anglaise et hors texte, un résumé des activités du CCCE depuis juin 1983. Nous reproduisons ici le texte intégral qu'il a déposé au début de son allocution.

"Introduction

Le présent rapport a été préparé en vue d'être déposé à la réunion de 1985 des Conseils fédéral et provinciaux de l'environnement. Il ne constitue pas un exposé complet de toutes les activités du CCCE, mais il couvre les aspects du programme du Conseil qui intéresseront particulièrement les représentants d'autres conseils de l'environnement.

Comme nous l'avons fait depuis la réunion de 1983, nous présenterons les activités en les regroupant par année financière. Le présent rapport portera sur les exercices 1983-1984, c'est-à-dire sur la période allant du 1er avril 1983 au 31 mars 1985. Dans certains cas, nous faisons état de travaux en cours reliés à des activités décrites dans le présent rapport.

Le statut du Conseil

Il n'y a pas eu de changement véritable dans le statut du Conseil, dans son mode de fonctionnement ou dans ses fonctions. Néanmoins, l'examen du rôle des conseils lors de la réunion de 1983 nous a aidés à éclaircir le rôle du CCCE. Après des entretiens préliminaires avec le ministre, nous avons préparé un énoncé détaillé de notre mandat. Ce mandat a par la suite été approuvé par le ministre en

avril 1984. Ceci n'a modifié en rien le rôle du CCCE, mais a permis d'en donner une description beaucoup plus détaillée et précise.

Ce n'est peut-être que pure coïncidence, mais il semble qu'en cherchant à définir clairement notre rôle, nous ayons suscité une pléthore de propositions de changements. Nous en recevons de nouvelles presque toutes les deux ou trois semaines! Le mois dernier seulement, on trouvait des recommandations relatives à une nouvelle forme de conseil fédéral de l'environnement dans le rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission MacDonald), puis dans le rapport de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux. Il semble que chacun ait son opinion sur ce que devrait être le rôle d'un conseil fédéral de l'environnement. Entre-temps, le CCCE se concentre sur la tâche pour laquelle il a été créé, soit agir comme conseiller auprès du ministre fédéral de l'Environnement afin de lui présenter les choses dans une perspective autre que celle découlant de la "sagesse traditionnelle de la bureaucratie" ou proposée par des groupes représentant des intérêts particuliers.

D'autres conseils de l'environnement seront peut-être intéressés de savoir que nous avons élaboré des lignes directrices sur les conflits d'intérêt. En effet, nos membres ont jugé que des lignes directrices étaient nécessaires, vu les circonstances dans lesquelles ils travaillaient, c'est-à-dire comme conseillers à temps partiel et à titre semi-bénévole, ayant par ailleurs un emploi principal et jouant des rôles actifs dans d'autres organismes. L'objectif des lignes directrices était d'assurer la crédibilité du Conseil en tant qu'organisme indépendant et bien informé, en évitant tout conflit d'intérêt, réel ou apparent.

Nos membres sont relativement peu nombreux pour le moment, le Conseil n'en comptant que neuf au lieu des douze qui le composent habituellement, mais il représente bien les diverses régions du pays, les différents secteurs de la société et plusieurs domaines de spécialisation. Nous prévoyons qu'un certain nombre de membres vien-

dront sous peu grossir nos rangs. Bien que le Conseil puisse compter 16 membres au maximum, leur nombre est généralement limité à 12, en raison de restrictions budgétaires. Ces restrictions entravent également les activités du Conseil, particulièrement au chapitre des réunions qui représente une dépense importante, car les membres sont dispersés un peu partout au pays. Au cours des deux dernières années, il y a eu 10 réunions plénières et les membres de l'exécutif se sont réunis à 11 reprises.

Par ailleurs, nous avons de plus en plus recours au service de conférences téléphoniques.

Le rôle du Conseil auprès du public est limité. Il s'exerce surtout par l'intermédiaire de publications (rapport d'études importantes et rapports des activités du Conseil, par exemple sous forme de rapports annuels). À cause de nos ressources limitées, nos publications accusent un certain retard depuis quelques années. Par contre, nous avons publié six rapports l'an dernier et nous sommes maintenant presque à jour. Deux de ces documents portaient directement sur les réunions des conseils:

- Rapport de la huitième réunion des conseils canadiens de l'environnement; et
- Quelques documents issus des assemblées des conseils de l'environnement du Canada - 1975 à 1978.

## Faits saillants

Nous mentionnons, sans nous y attarder, certaines des questions sur lesquelles s'est penché le Conseil au cours des deux dernières années. Le programme du Conseil est décrit en détail dans les rapports des activités pour les exercices 1983-1984 et 1984-1985, que nous espérons publier d'ici quelques mois.

## Relations environnement - économie

Vous vous rappellerez peut-être que nous avions proposé un sujet de discussion sur ce thème lors de la réunion de 1983. Nous étions alors convaincus, et nous le sommes toujours, que les interactions entre l'environnement et l'économie et, plus précisément, la dépendance du rendement économique sur la qualité de l'environnement sont des facteurs très importants. Incidemment, nous nous réjouissons de l'importance que la Commission MacDonald a accordé à cette question dans son rapport final.

Parmi les activités des deux dernières années, qui étaient reliées à cette question, on compte:

- la présentation d'un mémoire devant la Commission MacDonald;
- la tenue de deux petits ateliers consacrés à des discussions préliminaires sur cette question; et
- la relation d'une étude approfondie des liens environnement-économie (nous poursuivons actuellement cette étude et prévoyons publier un rapport à ce sujet dans le courant de l'année).

## Consultation du public

Dans l'une des recommandations faites lors de la réunion de 1982, on demandait à tous les conseils d'envisager des moyens d'obtenir l'avis du public dans l'établissement et la révision des normes environnementales. Des travaux en ce sens ont été entrepris et sont toujours en cours dans le cadre d'un projet de consultation sur l'environnement, l'emploi et l'économie ("Consultation on Environment, Jobs and the Economy") parrainé par le Niagara Institute et par Environnement Canada. Nous tenterons d'obtenir, à titre d'information, des exemplaires des rapports pertinents.

Le Conseil a lui-même fait deux démarches bien précises pendant cette période:

- examen et critique des mécanismes de consultation entre le ministre et le Ministère d'une part et les organismes environnementaux d'autre part, y compris des recommandations relatives au financement et visant à accorder plus d'attention à chacune des régions; et

- amélioration de la consultation avec le milieu des affaires et l'industrie, y compris la préparation d'une rencontre initiale avec des membres du Comité de l'environnement de l'Association des manufacturiers canadiens et la participation à la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement.

Questions liées à la santé

Nous avons regroupé, un peu arbitrairement, plusieurs mesures prises par le Conseil qui concernent particulièrement la santé humaine, sachant que ces mesures ont aussi des répercussions directes sur la qualité de l'environnement. Parmi ces mesures, on compte:

- des recommandations adressées au ministre relativement aux politiques proposées concernant l'essence au plomb;

- la préparation d'un document d'étude sur le risque acceptable pour l'environnement, qui souligne les aspects éthiques et qui recommande la tenue d'un débat public;

- la préparation d'une évaluation des propositions relatives à la création d'un "conseil consultatif sur les pesticides", dans laquelle on recommande en particulier que soit assurée la représentation du public; et

- l'identification des priorités en matière de recherches futures sur la qualité de l'environnement.

Méthodes de réglementation et de mise en application des normes environnementales

Dans l'une des recommandations formulées lors de la réunion de 1983, on demandait au Conseil de rechercher et d'étudier des solutions de rechange aux méthodes existantes de réglementation et de mise en application des normes environnementales. On avait indiqué, lors de cette réunion, que le CCCE ne disposerait probablement pas des ressources nécessaires pour entreprendre une telle étude. Nous nous sommes toutefois procuré un document d'étude qui passe en revue et évalue, dans une certaine mesure, diverses solutions de rechange. Tous les conseils recevront par la poste un exemplaire de ce document, intitulé "Policy Tool Kit".

Tout en reconnaissant que la mise en vigueur des règlements n'est pas la seule façon d'appliquer les normes environnementales, le Conseil est préoccupé par certaines méthodes prévues dans les lois fédérales pour la mise en vigueur des règlements; il a fait des recommandations au ministre à cet égard et s'est chargé de revoir certains défauts spécifiques.

Utilisation des terres et dégradation des sols

En 1983, le CCCE avait présenté les résultats de deux études qu'il avait fait effectuer sur ce sujet. Voici une brève mise à jour:

- le rapport sommaire a été publié et il s'est mérité beaucoup d'attention de la part des médias l'été dernier;
- l'étude approfondie, qui porte plus particulièrement sur les aspects économiques, ne répondait pas aux attentes du Conseil et ne sera pas publiée. Il sera possible de se procurer un nombre limité d'exemplaires sous forme manuscrite pour les consulter.

Parcs et zones protégées

Le Conseil a entrepris plusieurs projets dans ce domaine dont les suivants:

- étude des aspects économiques des parcs nationaux et du rôle des parcs dans le nord du Canada, conduisant à des recommandations relatives à l'établissement de parcs nationaux dans le Nord, dans le cadre du Centenaire des parcs nationaux;

- analyse critique du projet de politique concernant l'établissement de parcs nationaux marins, comprenant entre autres une recommandation relative à un plan d'action complémentaire; et

- proposition relative à la protection de la population de bélugas dans le fleuve Saint-Laurent, y compris l'étude de la possibilité de transformer cette région en parc national marin.

Foresterie

Dans l'une des recommandations formulées lors de la réunion de 1983, on exhortait le Conseil des sciences du Canada à faire un effort pour intégrer davantage la dimension environnementale de la problématique de l'exploitation de la forêt et pour explorer les voies possibles de la conservation des ressources, de la récupération et du recyclage. Après la réunion, le CCCE a écrit au Conseil des sciences pour l'inciter à poursuivre ses travaux sur un sujet ayant déjà fait l'objet d'un rapport du Conseil des Sciences sur la "société de conservation" et lui recommander d'entreprendre des études de suivi en foresterie (par exemple sur la répercussion de la monoculture à grande échelle). Le CCCE soulevait également la possibilité que le Conseil des sciences étudie les relations environnement - économie.

Le Conseil a en outre examiné une plainte concernant l'utilisation à des fins non souhaitables pour l'environnement des fonds du fédéral

destinés aux programmes provinciaux de foresterie. Il a recommandé au ministre que ces fonds soient utilisés pour encourager la planification à long terme des travaux d'exploitation, la gestion professionnelle des forêts et la protection de l'environnement.

Eau

---

En ce qui concerne la gestion et la qualité des eaux, le Conseil a pris, entre autres, les mesures suivantes:

- Il a adressé une recommandation au ministre, l'exhortant à faire participer le public à l'élaboration de normes relatives à la qualité de l'eau potable; et

- Il a organisé une discussion avec les membres du groupe chargé de l'Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, discussion qui portait plus particulièrement sur les moyens qui permettraient de mettre en oeuvre un programme d'éducation et de consultation du public.

Politique scientifique

---

Le Conseil a continué son évaluation périodique en vue de déterminer si les efforts du gouvernement fédéral sont suffisants dans le domaine des sciences environnementales. Il a fortement recommandé qu'on accorde une priorité au financement du maintien de la base de connaissance et de la capacité scientifique, tout en soulignant l'importance des relations avec l'ensemble de la communauté scientifique (Une évaluation plus poussée a été soumise au ministre cette année; nous aurons sûrement beaucoup plus à dire à ce sujet dans l'avenir).

Rapports sur l'état de l'environnement

---

Depuis plusieurs années, les efforts fournis par Environnement Canada pour produire un rapport sur l'état de l'environnement ont été

fortement encouragés. Le Conseil a revu des rapports des travaux en cours et des versions préliminaires durant les deux dernières années. (Il semble maintenant que le premier rapport du Canada sur l'état de l'environnement sera publié d'ici quelques mois.)

Conclusion

---

Nous ne pourrions conclure le présent rapport sans dire que l'avenir des réunions des conseils de l'environnement semble prometteur. Après l'annulation du projet de réunion de 1984, les présidents des conseils se sont rencontrés à Ottawa à la fin de 1984. Ils étaient tous d'avis que les réunions devaient se poursuivre et ils ont convenu d'une méthode à suivre à l'avenir. Le CCCE était heureux de pouvoir être l'hôte de cette réunion et espère participer régulièrement aux prochaines réunions annuelles des conseils".

2. Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick

Monsieur LaPierre a présenté en langue française et hors texte, un résumé des activités du Conseil pour l'année 1984. Nous reproduisons ici le texte français qu'il nous a remis.

"a) Introduction

---

Le Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick fut créé en 1971 par un ordre en conseil du Lieutenant-Gouverneur. Les membres du Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Ils ne peuvent être députés de l'Assemblée législative ni au service de la province du Nouveau-Brunswick ou du gouvernement du Canada. Chaque membre est élu pour un terme de trois ans ou plus longtemps si tel est le désir du ministre de l'Environnement.

Les fonctions du Conseil sont d'étudier et de faire rapport au ministre sur tous les aspects qui peuvent être inclus sous la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Les membres du Conseil peuvent d'eux-mêmes initier des rapports et des études sur toutes matières qu'ils considèrent d'importance pour la sauvegarde de l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil peut soumettre en tout temps un rapport au ministre de l'Environnement, quoique selon la Loi sur l'assainissement de l'environnement, il doit lui soumettre à chaque année un rapport de ses activités.

b) Résumé des activités du Conseil en 1984

Au cours de l'année 1984, les membres du Conseil ont étudié les questions suivantes et ont fait rapport au ministre de l'Environnement.

1. Politique sur l'utilisation des terres au Nouveau-Brunswick
2. Gestion des déchets solides
3. Gestion des écosystèmes et des marécages côtiers
4. Perturbation de l'environnement par l'exploitation des forêts
5. Instauration d'un permis général de chasse de 12 mois.

En plus, le Conseil a soumis au ministre les trois recommandations suivantes:

1. Que le ministère de l'Environnement mette sur pied un programme permanent qui permettra de surveiller la qualité des eaux de la nappe phréatique afin d'évaluer le niveau de pollution dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

2. Que le ministère de l'Environnement fasse preuve d'initiative en matière de gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick en appuyant la construction d'un centre de recyclage fonctionnel à Fredericton. L'exploitation de ce centre pourrait constituer un projet régional qui serait en mesure de promouvoir les avantages

du recyclage des déchets solides et former le personnel pour d'autres municipalités de la province dans ce domaine.

3. Comme la population du Nouveau-Brunswick est de plus en plus sensibilisée aux questions relatives à l'environnement, les membres du Conseil estiment qu'il est nécessaire de mettre au point un mécanisme de participation plus efficace afin que les secteurs publics et privés puissent jouer un plus grande rôle dans l'élaboration et la mise en oeuvre des décisions qui risquent de jouer une influence sur la qualité de vie de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Pendant l'année 1985, les membres du Conseil ont accepté de participer à une commission d'enquête sur le contrôle des déchets dangereux au Nouveau-Brunswick. Pendant l'automne, le Conseil tiendra une série d'audiences publiques à la grandeur de la province afin de recueillir les opinions des citoyens sur l'entreposage de déchets dangereux et les contrôles auxquels ceux-ci devraient être soumis à l'intérieur du Nouveau-Brunswick. À la fin de cette journée, le Conseil verra à soumettre au ministre de l'Environnement des recommandations sur la politique à long terme que la population du Nouveau-Brunswick souhaiterait voir instaurée dans ce domaine.

c) Réserves écologiques du Nouveau-Brunswick

Le Conseil de l'environnement s'occupe de la gestion des réserves écologiques au Nouveau-Brunswick. Présentement, la province compte sept réserves écologiques qui sont constituées et qui seront proclamées sous peu. En raison des restrictions budgétaires, les activités de terrain pour l'année 1984 furent beaucoup restreintes.

De brèves évaluations donnant un aperçu de chaque site et faisant état des facteurs de participation, de la situation actuelle et des possibilités de changement ont été réalisées sur neuf sites potentiels. En plus, des plans d'aménagement furent complétés sur deux autres réserves. Tous les documents juridiques nécessaires doivent

être préparés dans un avenir rapproché et nous prévoyons la proclamation officielle de ces réserves sous peu.

Étant donné les politiques actuelles de restriction budgétaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous pouvons difficilement nous attendre à l'implantation de nouvelles réserves; toutefois, les membres du Conseil poursuivront leurs démarches visant à orienter l'établissement de certaines réserves qu'ils jugeront possibles compte tenu du contexte budgétaire actuel. Nous nous efforcerons également d'inculquer à tous les résidants du Nouveau-Brunswick, le sens de la responsabilité en matière de conservation de caractère unique de notre milieu naturel".

3. Conseil du contrôle de l'environnement de la Nouvelle-Écosse

Monsieur Haugg se dit très heureux de pouvoir participer à nouveau à la réunion des conseils. Il invite ensuite madame McCready à présenter le rapport du Conseil. Celle-ci s'est exprimée en ces termes:

(Traduction)
"Le Conseil du contrôle de l'environnement de la Nouvelle-Écosse est un conseil consultatif composé de 12 à 15 membres, dont le rôle est de conseiller le ministre. Onze spécialités y sont représentées, conformément à l'Environmental Protection Act. Les membres sont nommés pour deux ans et leur mandat peut être renouvelé une fois. Le personnel de soutien, fourni par le Ministère, partage son temps entre les activités d'éducation et de consultation du public.

Lors de la dernière réunion nationale tenue en 1983, plusieurs postes, qui représentaient des secteurs clés, étaient vacants au sein du Conseil. Depuis, de nouvelles nominations nous ont redonné toutes nos forces. Nous avons maintenant établi des groupes de travail qui se concentrent sur les quatre domaines suivants: pesticides; déchets dangereux; gestion des ressources en eau; et évaluation environnementale/consultation du public. Les membres du Conseil ont

manifesté un vif intérêt à la question de l'éducation en sciences environnementales et ils appuient les activités du Ministère visant à établir des programmes d'éducation. En réponse à l'intérêt manifesté, nous commençons à organiser avec nos membres des séances spéciales sur les principes et la théorie de l'éducation et de la consultation du public.

Le programme Environmental Awards s'est poursuivi chaque année, après avoir reçu un accueil très favorable de la part du public et du Gouvernement. Des prix sont offerts dans sept catégories et ils sont remis par le ministre lors d'un déjeuner spécial, auquel participe habituellement le Premier ministre. Cette année, une nouvelle catégorie a été créée pour l'éducation. Cette mesure se justifie par le grand nombre de professeurs ou d'administrateurs scolaires ayant conçu des programmes d'éducation innovateurs, dont le nom avait été reçu par le passé.

En février 1984, le ministre a demandé au Conseil de tenir une audience publique sur un projet concernant l'implantation d'une carrière. Le site proposé possède l'avantage commercial de renfermer des agrégats de haute qualité et accessibles et d'être situé à proximité d'Halifax et, par conséquent, près des chantiers de construction importants et des routes d'accès. Cependant, il se trouve également dans un important bassin hydrographique, près de quartiers résidentiels cossus. De plus, le promoteur s'est attiré le mécontentement des habitants à cause d'une carrière existante.

À la suite de l'audience, nous avons recommandé que le projet soit approuvé, sous réserve que des mesures appropriées de protection de l'environnement soient appliquées et que la participation des citoyens se poursuive. Le ministre a adopté une autre recommandation, visant la création d'un comité chargé d'établir des normes régionales sur la qualité de l'environnement, avant de pousser plus loin l'étude du projet. Ce comité est maintenant sur pied et le promoteur a été autorisé à commencer les travaux préliminaires d'aménagement d'une route.

En plus de formuler des recommandations portant spécifiquement sur le projet en question, le comité chargé des audiences a donné une interprétation très large à son mandat et a présenté des recommandations sur les questions suivantes:

1) Méthodes d'évaluation des projets: l'absence d'une méthode formelle et généralement reconnue pour évaluer l'impact environnemental a suscité des retards et des frustrations inutiles et s'est traduite par des coûts plus élevés pour toutes les parties: promoteur, public et gouvernement. Le comité a donc recommandé l'adoption d'un mécanisme englobant à la fois la sélection des critères du moment opportun pour la consultation du public.

2) Règlements relatifs aux carrières: les règlements proposés en 1978 n'ont jamais été mis en vigueur et leur validité a été contestée par plusieurs personnes dans les deux camps. Le Conseil a recommandé que ces règlements soient évalués et que leur statut soit éclairci.

3. Procédures relatives aux audiences: les procédures actuelles sont périmées, et les coûts augmentent rapidement avec les améliorations qu'on y apporte, ce qui pourrait conduire à l'exclusion de certaines des parties intéressées. Le Conseil espère qu'un autre mode de consultation pourra être adopté.

Au début de 1984, le Conseil a également soumis une série complète de recommandations sur la lutte contre la pollution par les pesticides en Nouvelle-Écosse. Dans ces recommandations, il soulignait la nécessité de mettre en oeuvre un programme de grande envergure d'éducation et de consultation sur les stratégies de gestion des ressources et, entre autres, sur l'utilisation des pesticides. La principale recommandation à long terme visait l'imposition d'une loi qui servirait de cadre aux décisions concernant les pesticides, et l'établissement d'un comité consultatif sur les pesticides.

Depuis le mois de juin 1985, les membres administratifs du Conseil font partie d'un groupe de travail sur les déchets dangereux constitué de représentants du Ministère et de membres du Conseil. Ce groupe de travail a été établi par le ministre pour coordonner et analyser l'information existante et les activités en cours et pour recommander un plan en vue d'élaborer une stratégie de gestion des

déchets dangereux. Le rapport et les recommandations porteront sur les questions suivantes: la nature des matières dangereuses en Nouvelle-Écosse et l'importance du problème qu'elles constituent, le régime actuel de réglementation et d'administration, les initiatives nationales, régionales et provinciales, et la consultation du public. Une première version préliminaire est terminée et le rapport sera présenté officiellement au cours d'une réunion avec le ministre qui aura lieu le 31 octobre 1985".

4. Conseil manitobain d'étude sur l'environnement

Madame Malley a résumé hors texte les récentes activités du Conseil. Nous reproduisons ici intégralement le texte écrit qu'elle nous a fait parvenir par la suite:

"Le Conseil manitobain d'étude sur l'environnement est un organisme consultatif composé d'une centaine de membres (un mini-public manitobain). Les membres du Conseil sont nommés par le ministre chargé de l'environnement, en l'occurrence l'honorable Gérard Lécuyer, ministre de l'Environnement et de la Sécurité et de l'Hygiène du travail. Cinquante sièges au maximum sont réservés à des organisations provinciales sans but lucratif. Chacune de ces dernières est représentée par une personne. Les autres membres sont de simples particuliers. Exerçant leurs fonctions à titre bénévole, les membres sont nommés pour deux ans. Le gouvernement provincial met des bureaux et de nombreux services de soutien à leur disposition. Un budget d'exploitation a été prévu à cet effet. Le personnel rémunéré consiste en deux personnes (soit 1,75 personne-année): il s'agit de madame Keri Barringer, coordonnatrice, et de madame Darlene Watson, secrétaire.

En raison de son caractère bénévole et de ses rapports étroits avec le gouvernement provincial, le Conseil fait partie du réseau manitobain de l'ONG.

Les fonctions principales du Conseil sont doubles: faire des recommandations, généralement sous forme de mémoires présentés au ministre de l'Environnement, informer le public sur les questions d'environnement et prendre connaissance des inquiétudes qu'il formule à cet égard.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration qui comprend: le comité de direction (président, vice-président, président sortant, secrétaire), les présidents chargés des adhésions et des publications, les présidents des comités techniques sur l'environnement (produits chimiques, eaux et déchets, éducation, énergie, faune, effets sur l'environnement, utilisation des terrains) et les présidents régionaux au nombre de huit.

Depuis qu'il a présenté son dernier rapport en juin 1983, le Conseil a soumis plusieurs mémoires au ministre sur les sujets suivants:

i) l'énergie nucléaire au canada

ii) les subventions pour le transport scolaire

iii) le processus d'évaluation et de révision de l'environnement

iv) assentiment du gouvernement fédéral au processus manitobain d'évaluation et de révision de l'environnement

v) l'emploi des herbicides dans la sylviculture

vi) l'usage des insecticides comme moyen de contrôle de l'encéphalite équine dans l'Ouest

vii) recyclage des contenants en aluminium

viii) contrôle de la qualité de l'eau

ix) vente des terres de la Couronne.

Voici certains des problèmes étudiés par le Conseil en 1985-1986: les effets produits par la centrale hydro-électrique de Limestone sur l'environnement et les moyens connexes de contrôle à long terme de l'environnement; l'effet produit sur l'environnement par l'appro-

fondissement prévu du puits au laboratoire souterrain de recherches de Lac-du-Bonnet afin de poursuivre les recherches sur les dépôts souterrains de déchets nucléaires; les effets à long terme sur l'environnement forestier des herbicides comme "Roundup"; le projet d'établissement d'un parc provincial de la faune à Atikaki; la recherche et la mise en exploitation des gisements de pétrole et de gaz dans la région de la Baie d'Hudson. Deux autres projets sont en cours, à savoir: 1) la rédaction d'un mémoire sur le programme manitobain de gestion des déchets dangereux. Ce mémoire doit être présenté au cours des audiences publiques que la Commission de protection de l'environnement compte tenir en octobre et novembre; 2) organisation d'une séance publique sur la sylviculture au Manitoba. On a choisi provisoirement comme titre: "Les forêts du Manitoba: habitat ou récoltes? Peut-on tout avoir?"

Le Conseil se trouve maintenant dans sa quatorzième année d'activité. Il y a environ trois ans, on a envisagé de lui donner d'autres structures administratives. On a décidé que le CMEE conserverait des liens administratifs étroits avec le gouvernement provincial. Les relations avec le Bureau du ministre et les fonctionnaires provinciaux sont très cordiales. Ayant atteint la plupart de nos objectifs en ce qui concerne les structures administratives, il nous faut maintenant accroître notre efficacité. En d'autres termes, nous devons exercer une plus grande influence sur les organismes gouvernementaux et privés afin qu'ils prennent toujours des décisions qui assurent la protection de l'environnement. Nos moyens d'action doivent être accrus dans trois domaines, comme suit:

i) accroître les échanges avec le ministre chargé de l'Environnement et avec les autres ministres qui s'occupent des matières traitées dans nos mémoires (ex.: Ressources naturelles, Éducation, Agriculture, Affaires municipales).

ii) accroître nos contacts avec le public dans le domaine de la diffusion des renseignements sur l'environnement et encourager le public à intervenir dans les prises de décisions touchant l'environnement.

iii) encourager de nombreux membres bénévoles à participer plus activement à nos travaux".

## 5. Conseil de l'environnement de l'Alberta

Monsieur Crerar s'est exprimé sans texte. Le résumé de son intervention nous a été fourni par monsieur McConnell.

(Traduction)
"Je vous remercie, Monsieur le président, de m'accorder l'occasion de parler au nom du Conseil de l'environnement de l'Alberta.

Peu importe ce que l'on dit de vous, ce qui compte, c'est qu'on sache épeler votre nom. C'est ce que je répondrais en partie aux commentaires de madame Malley sur le Manitoba. Nous avons les mêmes problèmes en Alberta lorsqu'il s'agit de définir pour la presse ce que nous faisons. Nous avons d'ailleurs essayé de biens des façons de lui expliquer notre rôle. Mais chaque fois qu'un jeune journaliste de l'environnement a acquis une certaine formation, on lui confie une affectation plus prestigieuse et plus attirante, et il nous faut alors tout expliquer de nouveau au suivant.

Avant de commencer ma présentation, je voudrais souligner quelque chose que M. Tom Beck n'a pas mentionné. Il se trouve que je compte parmi ceux du groupe de travail Nielsen qui sont chargés d'examiner le ministère de l'Environnement. À ce titre, je peux dire - je ne pense pas que ce soit confidentiel - que le Conseil consultatif canadien de l'environnement nous a exposé la façon dont il perçoit la nature des problèmes environnementaux au Canada et la direction probable de leur évolution. Sa présentation s'est révélée l'une des plus utiles que nous ayons reçues. Il arrive que l'impact d'une présentation ne se révèle pas pleinement au premier abord, et c'est ce qui s'est produit dans ce cas. Toutefois, nous y faisons constamment allusion et, lorsque nous avons commencé à rédiger notre rapport, nous nous sommes servi de grandes parties de la présentation du CCCE, la citant en toute confiance et s'y appuyant à maintes reprises pour justifier l'orientation qui nous donnions à nos recommandations.

Revenons maintenant aux activités du Conseil de l'environnement de l'Alberta (AEC). Le programme de cet après-midi prévoit un exposé sur la stratégie provinciale de conservation et sur notre participation à cette stratégie. MM. Archie Landals et Dave Buchwald, qui sont les autres membres de notre délégation, vous donneront plus de détails à ce moment-là. Je me chargerai seulement de présenter la stratégie provinciale de conservation. L'assemblée profitera sûrement de la discussion. En effet, l'établissement d'une stratégie provinciale de conservation est une façon de créer des liens entre des groupes disparates, par exemple entre les promoteurs et ceux qui favorisent la conservation des ressources, entre les différentes provinces et entre les provinces et le gouvernement national. Sa structure étant intégrée dans une stratégie mondiale de conservation, elle peut s'inscrire dans une stratégie à l'échelle de la planète.

Je crois que la réalisation la plus importante de l'AEC depuis notre dernière réunion a été l'élaboration d'un rapport et de recommandations sur les audiences publiques concernant le maintien et l'expansion des terres agricoles. Ces audiences ont eu lieu à 16 endroits en Alberta. Nous avons reçu 284 exposés provenant de tous les coins de la province et de tous les différents groupes intéressés aux terres agricoles, des agriculteurs, évidemment, mais aussi d'associations de protection de la faune et de promoteurs. C'est alors que nous nous sommes trouvés devant un dilemme. Je pense que tous ceux qui se sont présentés devant nous ne s'opposaient pas à la conservation des terres agricoles. Par contre, ils ne voulaient pas des règlements, de l'administration et de la bureaucratie associés aux techniques de conservation appliquées jusqu'à maintenant avec succès en Colombie britannique et au Québec. Les Albertains ne sont pas prêts pour ce type d'approche. Elle va à l'encontre de leur philosophie. Nous avons, par exemple, entendu des gens qui tenaient beaucoup à la conservation des terres agricoles. Je me rappelle en particulier des présentations faites par des membres des Instituts féminins, des femmes d'agriculteurs provenant d'un peu partout dans la province. C'est avec passion qu'elles ont parlé de la conserva-

tion des terres agricoles, mais lorsqu'on leur a demandé si elles étaient prêtes à accepter l'approche utilisée avec succès en Colombie britannique et au Québec, elles ont en quelque sorte retourné leur veste en disant: Oh, non. Cette situation paradoxale est courante. Nous voulons bien nous débarrasser des déchets dangereux, mais nous n'en voulons pas à côté de chez nous. Nous voulons bien sauvegarder les terres agricoles, mais nous ne voulons pas de ces techniques rigides qui ont été appliquées avec succès ailleurs.

Le groupe de travail a donc dû chercher une autre solution, et il l'a trouvée. Je vous recommande de lire notre rapport sommaire et nos recommandations. Nous avons tenté d'être aussi précis que possible sans être trop technique. Je crois que nous y sommes parvenus mieux qu'avant. Aux dernières nouvelles, notre premier tirage était épuisé et nous commençions le second.

Passons maintenant au deuxième sujet, soit celui des audiences publiques sur le recyclage. Laissez-moi d'abord vous expliquer un peu la situation. Notre Conseil de l'environnement a deux fonctions principales. C'est un peu comme dans le cas du Québec, sauf que dans cette province les deux fonctions sont séparées, c'est-à-dire qu'elles sont assurées par deux organismes différents. Chez nous, un seul organisme cumule les deux fonctions. La première est la tenue d'audiences publiques sur des questions qui ont été confiées au Conseil par un décret gouvernemental. Conformément à ce décret, l'AEC prépare actuellement de la documentation de base sur le recyclage. Il examine aussi dans quelle mesure le recyclage est utilisé en Alberta et pourquoi une plus grande quantité de déchets n'est pas recyclée; il cherche aussi à identifier les obstacles et les moyens de les surmonter.

Nous préparons actuellement un certain nombre de rapports sur l'historique du problème. Ces rapports d'information renferment des données impartiales et pratiques sur le recyclage, que le public pourra utiliser pour préparer les mémoires qu'il compte présenter. Le public représente une source importante de connaissances, et les au-

diences sont un moyen de recueillir des idées et des faits. Pourquoi, par exemple, les scouts ont-ils arrêté de ramasser les journaux, on les boîtes de carton, ou je ne sais trop quoi? Je suis persuadé que les audiences publiques nous permettront de répondre à cette question. Comment se fait-il que des projets de recyclage, grandioses au début, se soldent si souvent par un échec? Les gens nous diront pourquoi, à leur avis, il se sont heurtés à un obstacle et ils nous fourniront ensuite des indices sur la façon de répandre la pratique du recyclage. Notre espoir et notre intention sont de recueillir auprès du public, des opinions et des idées. Les audiences publiques ont toujours été ainsi.

Pour ces activités, nous disposons de recherchistes et de groupes d'experts dont les membres sont choisis spécialement en fonction du sujet étudié. Par exemple, le président du groupe d'experts sur les terres agricoles possède de l'expérience dans l'industrie de l'élevage; l'un des membres du groupe était un important agriculteur spécialisé dans la culture des céréales et un autre, un consultant professionnel en agriculture; un autre encore, dirigeait une firme d'ingénieurs travaillant pour des promoteurs des terres urbaines. Conformément à la constitution du Conseil, je suis le vice-président de tous les groupes d'experts. Au départ, j'ai cru qu'il serait difficile de diriger un ensemble d'éléments si disparates. Mais au contraire, c'est cette diversité qui nous a permis de trouver les solutions de rechange nécessaires. Pour ce qui est du groupe d'experts sur le recyclage, je suis sûr que nous recruterons d'une part des personnes qui connaissent bien les aspects techniques du recyclage, et d'autre part, des gens qui possèdent une expérience concrète de la mise en oeuvre de projets communautaires par des bénévoles. Ainsi, nous obtiendrons une couverture très vaste du sujet.

Les audiences publiques constituent la tâche la plus officielle du Conseil. Nous faisons état de nos activités au Cabinet dans notre rapport et nos recommandations. Nos autres activités sont liées aux travaux du Comité consultatif public, qui se compose de 124 représentants d'organismes dans l'ensemble de la province. En ce sens,

il ressemble beaucoup au Conseil manitobain d'étude sur l'environnement. Les délégués sont nommés par leurs organismes respectifs qui représentent la plupart des groupes environnementaux en Alberta; il y a aussi des personnes qui représentent de vastes secteurs de l'industrie ou des groupes d'intérêt. Nous comptons parmi les membres, des représentants de l'Association des infirmières diplômées, de l'Association des chiropraticiens, de la Trapper's Association, de l'Association des fabricants, etc.

Comme il est impossible de discuter de façon efficace avec 124 personnes réunies au même endroit, les représentants ont été divisés en six groupes d'étude, couvrant chacun l'un des sujets suivants: problèmes relatifs à l'environnement urbain, problèmes relatifs à l'énergie, ressources renouvelables, ressources non renouvelables, lutte contre la pollution, et ainsi de suite. Selon le domaine qui l'intéresse chaque représentant étudie un aspect particulier du problème. Le Conseil fournit les services de soutien par l'intermédiaire d'un secrétariat. Ce secrétariat s'occupe de trouver des conférenciers auprès des firmes de consultants ou des divers ministères du Gouvernement. Si les groupes d'étude se préoccupent de la qualité de l'eau, nous faisons appel à un spécialiste dans ce domaine. S'ils s'intéressent à l'énergie - à l'énergie éolienne par exemple - nous nous mettons à la recherche d'un expert dans ce domaine oeuvrant dans le secteur privé ou le secteur public. Ces groupes d'étude sont les yeux et les oreilles du Conseil, le baromètre des préoccupations environnementales des Albertains. C'est notre façon de rester à jour. Ces groupes permettent également au Conseil de présenter des questions environnementales à des gens de divers milieux et de recueillir leurs impressions.

Je pense que cet exposé suffira à vous donner une idée de la structure et des activités du Conseil de l'environnement. Nous reparlerons du Comité consultatif public cet après-midi, car il fait partie intégrante de notre approche en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie provinciale de conservation. Nous tenterons d'utiliser le Comité consultatif public d'une façon différente pour élaborer cette

stratégie provinciale de conservation. En fait, il s'agit essentiellement de la stratégie du Comité. Nous serons là pour aider ses membres et pour les conseiller.

Je vous remercie.

En réponse aux questions posées après sa présentation, M. Crerar a expliqué que le Conseil est directement responsable devant le ministre de l'Environnement et devant le Cabinet. En vertu de l'Environmental Council Act, le Conseil doit soumettre les recommandations, formulées à la suite des audiences publiques, au Conseil des ministres et au ministre de l'Environnement, mais non au Conseil des ministres par l'intermédiaire du ministre".

6. Ministère de l'Environnement de l'Ontario

Monsieur Gallon dit espérer qu'à la prochaine rencontre des conseils de l'environnement, l'Ontario aura son conseil; il compte que celui-ci sera créé d'ici huit mois. Il fait ensuite mention des réalisations du nouveau gouvernement de l'Ontario dans le domaine de l'environnement depuis son assermentation en juin 1985; il expose aussi les problèmes auxquels la province est confrontée en ce domaine.

Monsieur Gallon s'exprime sans texte: nous reproduisons ici le texte qu'il nous a remis pour publication:

(Traduction)
"C'est un plaisir pour moi de me joindre à vous, aujourd'hui, au nom du ministre de l'Environnement de l'Ontario, monsieur Jim Bradley.

Le ministre m'a demandé de vous transmettre tous ses voeux de succès.

Il m'a également chargé de vous exposer certaines des nouvelles orientations que nous nous sommes données en Ontario et d'examiner

soigneusement les idées qui seront exprimées pendant la réunion, pour que nous puissions profiter de votre expérience.

Lorsque le nouveau gouvernement a pris le pouvoir en Ontario, il y a de cela à peine plus de trois mois, il s'est fermement engagé à améliorer en importance et en qualité les mesures de protection de l'environnement dans la province.

Il était clair que la protection de l'environnement ne constituait pas un élément important sur la liste des priorités des gouvernements précédents et que cette lacune avait miné la confiance du public à l'égard de l'État, pour ce qui est des questions environnementales.

Le défi qui se présentait à monsieur Bradley était double:

En premier lieu, se secouer pour sortir de la léthargie, passer à l'action et donner une nouvelle vigueur aux travaux réalisés dans le domaine de l'environnement.

En deuxième lieu, rétablir la confiance du public par des réalisations concrètes et par une approche plus ouverte à la protection de l'environnement, approche comportant la consultation du public.

L'une des premières démarches du ministre a été de proclamer la partie IX de la Loi sur la protection de l'environnement et de sonder rapidement et de manière approfondie la réaction du public à l'égard du règlement concernant sa mise en application. Cette loi a été conçue pour accélérer l'intervention du Gouvernement lors du déversement de substances dangereuses et pour confirmer la responsabilité des transporteurs et des propriétaires de ces matières.

Bien qu'un groupe de pression du secteur industriel se soit opposé à ce règlement, l'enquête menée auprès du public a montré que sa mise en application n'aurait pas de graves conséquences économiques, grâce à un système pratique d'assurance.

Immédiatement après avoir pris cette mesure, le ministre a décidé d'abolir une exemption de longue date et a déclaré que les plans de gestion des déchets industriels de l'Ontario Waste Management Corporation étaient assujettis à la Loi sur l'évaluation de l'environnement de l'Ontario.

Cette décision a été favorablement accueillie par la Corporation et par les environnementalistes dans toute la province. Elle permettra d'établir pour l'étude de l'environnement, un processus bien plus approprié qui sera dirigé par une administration expérimentée; elle permettra aussi d'améliorer la qualité du système de traitement final qui a été mis au point.

Sans perdre de temps, le ministre a également établi un processus de réglementation des installations mobiles de destruction des BPC. Le personnel du Ministère étudie actuellement des applications pour les techniques qui ont fait l'objet d'une demande de certification.

Tout récemment, le ministre a annoncé une nouvelle politique ayant trait aux contenants pour boissons gazeuses; cette question avait mis le gouvernement précédent dans une impasse pendant trois ans. Cette politique assure l'avenir des bouteilles consignées réutilisables.

Elle prévoit également la venue de nouveaux types de contenants recyclables sur le marché des boissons gazeuses et garantit le recyclage d'une proportion substantielle de ces contenants. Comme nous cherchons surtout à mettre l'accent sur le recyclage multimatériaux, cette politique prévoit des mesures incitatives et des subventions gouvernementales pour assurer la récupération d'une grande variété de matériaux recyclables, ce qui va bien au-delà des limites du marché retreint des boissons gazeuses.

Outre les avantages environnementaux évidents, ce programme créera des emplois, prévoit-on, dans l'industrie des boissons gazeuses et

dans celle du recyclage: au bas mot 1400 emplois et peut-être plus au cours des trois prochaines années.

Cette politique a été établie après consultation avec tous les principaux groupes qui se sont déclarés intéressés à la question.

De surcroît, nous poursuivons cette consultation pendant la mise en application de la politique. Un nouveau Comité consultatif sur le recyclage, composé de représentants de l'industrie, des municipalités, de groupes s'occupant de recyclage et des syndicats, surveillera l'utilisation des contenants et le rendement du recyclage et conseillera le ministre sur les moyens d'améliorer les programmes de recyclage.

En plus de ces initiatives, nous nous sommes donné une nouvelle orientation eu égard au rôle le plus fondamental et le plus essentiel du Ministère, soit la protection de l'environnement.

Nous avons en effet avisé l'industrie que les dates de mise en application des mesures de dépollution fixées dans les arrêtés d'intervention du Ministère devaient être respectées. Dorénavant, nous n'acquiescerons pas automatiquement à toutes les demandes de sursis qui nous seront présentées.

C'est ainsi qu'un important producteur d'acier a bien compris ce message lorsqu'un vérificateur indépendant a rejeté les allégations de sa société selon lesquelles celle-ci n'avait pas les moyens de respecter notre calendrier de dépollution. L'arrêté d'intervention n'a pas été modifié et la société devra respecter les délais qui lui avaient été fixés au départ.

De plus, nous avons souligné que personne n'est au-dessus de la loi lorsqu'il s'agit de la protection de l'environnement. La loi s'applique tout aussi bien au Gouvernement qu'aux individus et à l'industrie. Nous avons engagé des poursuites contre une société de la Couronne et une municipalité, pour des infractions spécifiques.

Nous croyons que c'est le devoir des organismes gouvernementaux de donner l'exemple.

Le grand public et les gens de l'industrie qui doivent respecter ces lois sur l'environnement appuient fortement l'application rigide et systématique de celles-ci.

Par exemple, l'industrie de la gestion des déchets a fait savoir au gouvernement de l'Ontario, en des termes non équivoques, qu'elle tenait à ce que ses opérations soient étroitement contrôlées. Les professionnels qui sont fiers de la qualité des services qu'ils offrent n'ont que faire des pirates peu fiables qui offrent ces services à plus bas prix, détruisant ainsi non seulement l'environnement mais aussi la réputation de l'industrie de la gestion des déchets.

Nous constatons aussi que le public favorise de plus en plus des peines sévères pour les infractions aux lois sur la protection de l'environnement. Nous sommes d'ailleurs en train de revoir nos lois à cet égard.

Il y a toutefois des questions environnementales que les lois à elles seules ne peuvent résoudre. Nous recherchons des alliés pour affronter conjointement ces problèmes.

L'Ontario est très préoccupé par les produits dangereux qui sont rejetés quotidiennement dans la rivière Niagara et qui, ainsi, menacent la qualité de nos eaux. Nous avons pris des mesures décisives pour limiter les sources ontariennes de pollution d'ici l'an prochain, pour faire place nette chez nous d'abord et donner l'exemple.

Monsieur Bradley a offert à l'État de New York notre soutien moral et nos ressources techniques. Nous cherchons ainsi à soutenir les efforts fournis par cet État pour obtenir une aide fédérale accrue afin de remédier à la situation dangereuse qui règne de leur côté de la frontière.

Le mois dernier, le ministre a exposé à des experts en droit environnemental du Michigan la position de l'Ontario sur le projet de dérivation des eaux des Grands Lacs. Nous sommes fermement opposés à ce projet comme le sont d'ailleurs tous les États des Grands Lacs. Cependant, le ministre a profité de l'occasion pour demander instamment à ces États d'utiliser des sources d'électricité non polluantes et d'appuyer notre lutte contre les pluies acides.

Le ministre a également demandé à l'industrie des pâtes et papiers d'abandonner sa position de neutralité et de faire des pressions sur les autres industries et entreprises de services publics pour qu'elles réduisent leurs émissions sulfureuses. Les pluies acides pourraient détruire notre industrie forestière, en faisant mourir les arbres dont elle dépend. La lutte contre les pluies acides est toute aussi importante pour notre économie et nos intérêts industriels qu'elle l'est pour notre environnement.

La menace que posent les pluies acides pour nos forêts, nos terres et nos eaux a été décrite de manière approfondie lors du Congrès international sur les pluies acides, tenu à Muskoka le mois dernier.

Nous avons parrainé ce congrès en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, dans le but de réunir les données les plus récentes et les plus probantes pour soutenir notre cause contre les pluies acides. Quelque 750 scientifiques connus dans leur domaine ont assisté à ce congrès et ont contribué par leurs témoignages à l'accumulation de preuves.

Leurs études sont venues renforcer l'engagement de l'Ontario à éliminer les sources de pollution qui se trouvent sur son territoire. À cet égard, les responsables des principales sources dans la province ont été avisés que nous nous attendons à davantage de leur part. Une stratégie détaillée de lutte contre les pluies acides sera annoncée dans le courant de l'année.

Au cours des trois derniers mois, nous avons, entre autres par ces initiatives, créé des précédents dans le domaine de la protection de l'environnement et donné une impulsion que le Gouvernement a l'intention de maintenir.

Les progrès concrets qui ont été réalisés dans ce domaine devraient inciter le public à reprendre confiance dans les programmes environnementaux de l'Ontario.

Le ministre et le Ministère cherchent de plus à rétablir cette confiance en faisant participer davantage le public.

Nous tentons en effet de faire de la participation du public un élément essentiel de l'élaboration des nouveaux règlements et des nouvelles normes sur la qualité de l'air et les déchets dangereux.

Le Ministère fournit plus d'informations au grand public et aux personnes touchées par des problèmes spécifiques, sur les concentrations de polluants et sur les problèmes de pollution. Lorsque des BPC déversés à Kenora doivent être transportés ailleurs, les personnes concernées ont un mot à dire sur l'endroit où ces produits seront rejetés. Lorsque nos scientifiques décèlent des produits dangereux, que ce soit dans le port de Hamilton ou dans la rivière Sainte-Claire, les résultats de leurs études sont rendus publics.

Conformément à ses engagements, le gouvernement de l'Ontario se fait un devoir de conserver sa transparence dans les questions qui touchent à l'environnement.

Le ministre met tout en oeuvre pour créer des ponts, pour amorcer le dialogue avec le public et les divers secteurs et les divers groupes qui pourraient être touchés par les questions environnementales.

L'objectif de ce dialogue est de permettre à tous de mieux comprendre ces questions et de faire appel à toutes les ressources de notre communauté pour les résoudre.

Nous prenons sérieusement en considération la création d'un conseil de l'environnement qui servira de tribune à ce dialogue. Bien que les lois de l'Ontario prévoient la création d'un tel conseil, aucun n'a été créé jusqu'à maintenant.

Nous disposons d'un certain nombre de groupes consultatifs qui se concentrent sur des domaines particuliers. Cependant, l'Ontario envisage sérieusement la possibilité de se doter d'un conseil dont le mandat serait plus vaste.

Nous espérons profiter de votre expérience dans la création d'un tel conseil".

Monsieur Gallon termine son exposé en précisant qu'en mai - juin 1986, l'Ontario sera l'hôte de deux importantes conférences. D'abord, avec la collaboration du gouvernement du Canada, il y aura une conférence en vue de réviser la Stratégie mondiale de la conservation sous les auspices de la Fédération canadienne de la nature et de l'Union internationale pour la conservation de la nature. De plus, les Amis de la Terre tiendront dans la province, leur troisième conférence bisannuelle; celle-ci aura pour titre "Faith of the Earth".

7. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur Beauchamp a suivi d'assez prêt le texte qu'il a déposé. Nous reproduisons celui-ci ci-dessous en y insérant quelques ajouts apportés au moment de sa présentation.

"Alors que j'étais moi-même président du Conseil consultatif de l'environnement du Québec, je m'étais rendu compte que les tâches imparties aux différents conseils de l'environnement des provinces étaient assumées au Québec par deux organismes: le Conseil consultatif de l'environnement et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Je remercie monsieur Junius de m'avoir invité à vous faire un bref rapport de nos activités.

Le Conseil représente la population par les membres qui constituent cet organisme; ce dernier s'intéresse davantage aux questions de politiques et d'orientations. Le Bureau d'audiences publiques a pour fonction de consulter directement le public; il intervient sur des projets, particulièrement dans le cadre de la procédure d'examen et d'évaluation des impacts à des fins d'information et d'audience publique. En effet, le règlement général d'évaluation et d'examen des impacts prévoit que, pour certains projets bien identifiés, le promoteur doit déposer auprès du ministre un avis de projet. Le ministre lui achemine alors par son ministère, une directive d'étude d'impact. Lorsque le promoteur a terminé son étude et que celle-ci est jugée recevable, le ministre la confie au Bureau d'audiences publiques pour une période d'information de 45 jours. Il arrive que le ministre prolonge cette période.

À ce moment-là, tout groupe, municipalité ou individu peut demander la tenue d'une audience publique. Si la demande n'est pas frivole, le ministre doit accorder l'audience. Lorsqu'il y a audience publique, le Bureau doit former une commission chargée de tenir audience et de faire enquête; sur cette commission siègent des commissaires permanents du Bureau ou des personnes nommées spécifiquement à cette fin. Celles-ci sont alors désignées par le Conseil des ministres, sur recommandation du ministre de l'Environnement, et très généralement à la suggestion du président du Bureau. La durée du mandat d'une commission est de quatre mois; celle-ci procède généralement à deux consultations: la première est consacrée à la cueillette d'information et trois semaines plus tard, la commission reçoit les mémoires ou les opinions de la population. Quand celle-ci a terminé son travail, elle remet au ministre un rapport sur la question. Celui-ci est rendu public directement par le ministre ou automatiquement 60 jours après lui avoir été remis. Le dossier s'en va au Conseil des ministres à qui il appartient de prendre la décision sur le projet étudié.

Le Bureau est formé de cinq commissaires permanents nommés pour cinq ans par le Conseil des ministres. Il dispose d'un budget global an-

nuel de 1 203 300 $ et de 18 postes permanents dans la fonction publique.

Activités 1983-1984

---

En 1983-1984, nous avons tenu 14 périodes d'information qui n'ont pas été suivies d'audience. Nous avons également reçu quatre mandats d'enquête et d'audience:

- Un programme d'arrosage de phytocides en milieu forestier. Le promoteur, le ministère de l'Énergie et des Ressources, a retiré son projet mais comme l'audience avait eu lieu, le Bureau a produit un rapport. Dans cette étude, la commission a demandé des études complémentaires sur la santé parce que l'on soupçonne un lien entre les lignes de transmission d'électricité et la santé humaine. La commission a aussi soulevé le problème d'une politique de compensation, notamment pour les propriétaires de ferme qui voient passer les lignes sur leurs terrains.

- Le projet d'interconnexion Québec - États-Unis: Poste Des Cantons et ligne à 735 Kv Nicolet - Des Cantons et à $^{+}$ 450 Kv Des Cantons - Nouvelle-Angleterre.

- Un projet d'aménagement d'un port de refuge à Lévis. Pour des raisons techniques, l'audience n'a pas eu lieu.

- Une enquête sur les problèmes liés à la gestion du lac Noir, un lac de villégiature dans la région de Montréal.

Activités 1984-1985

---

Du 1$^{er}$ avril 1984 au 31 mars 1985, le Bureau a procédé à 15 périodes d'information qui n'ont pas été suivies d'une audience.

Le Bureau a reçu cinq mandats d'audience:

- Remblayage dans la plaine d'inondation de la rivière Godefroy en vue d'un développement domiciliaire. Ce dossier touchait à des problèmes spécifiques relatifs à une politique d'empiétements dans les cours d'eau.

- Drainage par dragage et recépage dans la rivière Chaude. Le promoteur, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a préféré retirer son projet avant l'audience.

- Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il s'agissait de la deuxième audience sur ce sujet. Le ministère de l'Énergie et des Ressources proposait un programme de cinq ans en vue de procéder à l'arrosage de forêts, principalement avec des produits chimiques dans le cadre d'une stratégie globale de 40 ans. Ce fut une audience considérable et fort complexe. Par la suite, le Conseil des ministres a décidé d'autoriser le programme d'arrosage de cinq ans d'une manière restreinte et à la fin de ce programme, il obligera le MER à abandonner tout épandage de produit chimique en faveur du B.t.

- Projet de centrale électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson). Notre rapport a demandé des études complémentaires notamment en vue de justifier l'éventuelle demande en électricité. Pour leur part, les Montagnais du groupe Attikamek sont venus faire des représentations concernant les problèmes territoriaux qu'entraînera cette future centrale.

- Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Alcan utilise ce lac à des fins de production d'électricité. La commission a recommandé une gestion des eaux en fonction de divers usages, incluant le tourisme et la villégiature autour du lac.

- Je viens de terminer un autre dossier difficile qui portait sur le programme d'épuration des eaux de la ville de Longueuil: cette dernière voulait faire passer son tuyau sur la berge du fleuve Saint-Laurent. Notre commission a plutôt recommandé que celui-ci passe sur la terre ferme. Ce ne fut pas facile compte tenu que le Premier ministre du temps avait pris position en faveur du projet. Le Conseil des ministres a cependant accepté nos principales recommandations.

Conclusion

---

En terminant, je signale mon intérêt particulier pour la question de la médiation en environnement; nous avons effectué une recherche en ce domaine et nous voulons pousser notre réflexion dans ce secteur. Si, dans vos provinces respectives, vous aviez eu connaissance d'expériences à ce propos, je serais heureux de les connaître. Deux autres sujets retiennent aussi notre attention: l'évaluation et les bilans en environnement de même que la conciliation entre le développement économique et la protection de l'environnement".

8. Conseil consultatif de l'environnement du Québec

Monsieur Junius a suivi d'assez près le texte de sa présentation.

"Si j'ai invité également monsieur Beauchamp à participer à notre réunion, c'est que l'organisme qu'il dirige est complémentaire au nôtre, comme je vous l'ai dit dans mon allocution d'ouverture. J'ajoute que le bureau qu'il dirige remplit un rôle que d'autres conseils ont reçu par législation. Ici, au Québec, il est entièrement séparé et indépendant du Conseil.

Le mandat du BAPE se rattache au Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement. Il est toujours mandaté par le ministre. Il a un pouvoir d'enquête mais non de décision et il tient des audiences sur les projets soumis au règlement.

Le Conseil consultatif de l'environnement, lui non plus, n'est pas comme son nom l'indique imparti d'un pouvoir décisionnel; il donne des avis au ministre suite à sa demande ou de sa propre initiative (ces demandes peuvent provenir de ses membres, des citoyens ou des groupes). Ses avis portent sur les orientations et les politiques. Dans l'accomplissement de son mandat, il peut tenir des consultations publiques mais il n'a pas de mandat d'enquête. Il est formé d'un président et de dix membres choisis parmi la population et nommés par le Gouvernement. Il dispose de huit postes permanents dans la fonction publique. Son budget est toutefois manifestement trop peu important pour lui permettre de faire de grandes démonstrations. Il travaille avec les ressources internes, tout en effectuant, à l'occasion, quelques consultations.

Le Conseil consultatif est particulièrement attentif aux propositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux modifications que le Gouvernement désire apporter aux lois et règlements qui touchent l'environnement. Il est également soucieux d'explorer les questions d'ensemble. Il ne vise pas des résultats à court terme, mais il es-

Depuis juin 1983, le Conseil lui a remis sept avis. Je vous les énumère en quelques mots:

1. Base d'une politique de conservation pour le littoral du Québec, 2 tomes, 404 p.

   Cet avis, réalisé à partir de demandes de groupes de citoyens et remis au ministre de l'Environnement le 21 février 1984, décrit le littoral lui-même ainsi que la délimitation de la propriété publique en milieu sujet à marée. Il traite des raisons de protéger cet habitat et des altérations qu'il subit. Enfin, on consacre un chapitre à sa protection et au contrôle de ses utilisations. On y recommande entre autres l'adoption d'une loi de protection du littoral.

   Ce rapport connaît maintenant des suites intéressantes puisque le ministère de l'Environnement du Québec et d'autres ministères de l'État québécois mènent des études à ce propos.

2. Avis concernant le Projet de règlement sur le domaine hydrique, 19 p.

   Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 18 juin 1984 de son initiative, le Conseil formule six recommandations. Il considère que la publication de ce projet de règlement s'explique mal sans une politique d'ensemble du littoral; il la juge même prématurée et recommande au ministre de retirer ledit projet jusqu'au moment où une politique de conservation du littoral aura été élaborée.

3. Avis complémentaire sur une politique d'encadrement forestier des lacs et cours d'eau du Québec, 5 p.

   En décembre 1982, le Conseil remettait au ministre un avis de 195 pages sur ce sujet. Il y décrivait l'encadrement forestier requis selon l'usage prioritaire du territoire et y traitait des moyens législatifs et administratifs actuels pour le conserver et

le restaurer. Dans ses recommandations, le Conseil définit le rôle que l'État québécois devrait confier en cette matière à ses divers ministères. L'un d'eux, celui de l'Énergie et des Ressources, formula ses commentaires au ministre de l'Environnement, qui demanda l'opinion du Conseil à ce propos. En août 1984, nous réitérions au ministre de l'Environnement la pertinence de notre premier avis, tout en notant la convergence entre ses points de vue et ceux exprimés par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

4. Avis relatif à deux projets de règlements en vue notamment de combattre les précipitations acides, 74 p.

   Cet avis, sollicité par le ministre, lui a été remis le 25 septembre 1984 dans le délai prévu de 60 jours. Le Conseil fournit alors une appréciation d'ensemble sur ces textes législatifs en soulignant la portée limitée de cette réglementation par rapport à une problématique plus large de lutte intégrée aux précipitations acides, elle-même indissociable d'une véritable politique d'assainissement de l'air. Cet avis esquisse par la suite la forme que pourrait prendre la concertation entre citoyens, industries et gouvernements. Il recommande finalement un effort important, de la part du Gouvernement, en recherche, vulgarisation et information.

5. Avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre, 40 p.

   Cet avis, initié par le Conseil, a été remis au ministre le 24 octobre 1984. Le Conseil exhorte à nouveau le ministre de l'Environnement à préparer, dans les meilleurs délais, une politique et une législation sur le littoral. D'ici là, il lui demande de faire en sorte que le Gouvernement s'engage à ne plus soutenir, par quelque moyen direct ou indirect que ce soit, d'autres projets d'intervention visant l'altération des conditions naturelles de la plaine alluviale du lac Saint-Pierre. Il le prie aussi d'utiliser tous les moyens disponibles à l'intérieur de son mi-

nistère, de même que ses pouvoirs de concertation auprès de ses collègues, en vue d'assurer l'intégrité du littoral.

6. Avis concernant les projets de règlements relatifs aux déchets dangereux, 47 p.

   Pour faire suite à la demande d'étude de ce règlement par le ministre, le Conseil lui a remis un avis le 24 janvier 1985. Le Conseil a voulu, avec celui-ci, contribuer à l'amélioration de ces projets de règlements en vue d'assurer une meilleure gestion globale des résidus et des déchets dangereux produits au Québec. Dans ce but, il énonce des commentaires, accompagnés de recommandations, sur plusieurs aspects généraux ou particuliers de ces projets de règlements.

7. Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre, 75 p.

   Dans cet avis remis au ministre le 21 juin 1985, le Conseil fait à nouveau le point sur ce dossier suite à une consultation menée auprès de ministères fédéraux et provinciaux de même que d'organismes du milieu. Après avoir constaté que des politiques ont été ou sont sur le point d'être formulées dans les ministères chargés spécifiquement de la conservation, et que les ministères à vocation économique ont aussi amorcé une réforme relative aux habitats riverains, le Conseil estime que le succès de toutes ces démarches résidera dans l'élaboration d'une politique globale de conservation. Aussi, suggère-t-il au ministre de l'Environnement de maintenir ce dossier dans ses plus hautes priorités jusqu'à ce qu'il soit rendu à terme.

De plus, plusieurs d'entre vous se rappelleront qu'au moment de la Huitième réunion des conseils consultatifs de l'environnement, tenue à Ottawa les 6 et 7 juin 1983, une résolution fut adoptée en vue de demander au Conseil des sciences du Canada de faire un effort pour intégrer davantage la dimension environnementale de la problématique de l'exploitation de la forêt et d'explorer les voies de la conser-

vation des ressources, de la récupération et du recyclage. J'ai le plaisir de vous faire part qu'à la première réunion qui fit suite à cette rencontre, le Conseil consultatif du Québec entérinait cette résolution. Dans une lettre en date du 20 septembre 1983, monsieur Guertin, vice-président, faisait parvenir cette décision au docteur Stuart Smith, président du Conseil des sciences.

Enfin, le 28 avril 1984, notre conseil soulignait ses dix ans d'existence en organisant un colloque sur "le bilan et la prospective environnementale québécoise". Cet événement, auquel assistèrent plus de 150 personnes, s'est tenu au Jardin botanique de Montréal. Par la suite, le Conseil a publié un document qui rapporte intégralement les exposés des conférenciers invités, la réponse des panelistes à ces exposés et les deux discussions en plénière. Le professeur Pierre Dansereau, que vous connaissez tous, fut alors notre principal conférencier.

Présentement, le Conseil est à préparer des avis sur les sujets suivants:

- Politique québécoise sur les résidus industriels,
- Prospective environnementale québécoise,
- Droit à un environnement de qualité,
- Fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois.

Cette liste ne serait pas complète si je ne vous faisais part d'une nouvelle étude en cours actuellement et qui se rattache au dossier déjà cité de la prospective environnementale.

Il s'agit de l'étude d'un document publié par le ministère de l'Environnement, intitulé "Valoriser le futur". Ce rapport fait le point sur la recherche et le développement en environnement. Il a été préparé en grande partie par des personnalités de l'industrie, du monde universitaire et de l'entreprise privée. À ce sujet, il me paraît utile de vous faire part de la décision du Conseil d'entre-

prendre l'analyse de ce rapport et de remettre au ministre le point de vue du Conseil sur la R/D - Environnement; car il s'agit, sans nul doute, d'une étape importante dans le développement de l'idée de l'environnement, et plus spécialement des retombées possibles ou imaginables sur les orientations des politiques en environnement.

Ce document force en quelque sorte l'État lui-même à analyser, à disséquer, à réévaluer tout autant sa position face à l'environnement que la perception qu'il a et que nous avons de l'industrie rattachée à la lutte contre la pollution, à la valeur encore trop mésestimée des écosystèmes, et à la participation toujours croissante des partenaires qui sont affectés d'une manière ou d'une autre par les objectifs de l'amélioration de notre cadre de vie".

3. "LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'ENVIRONNEMENT"

"LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'ENVIRONNEMENT"

Conférence de monsieur Jean Gagné, avec la collaboration de monsieur Léonce Naud.

Monsieur Gagné, conseiller au Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent, a suivi de très près le texte qu'il a rédigé avec la collaboration de monsieur Naud. Nous reproduisons ici ce texte quasi intégralement; nous avons omis quelques phrases ou paragraphes sur lesquels l'auteur ne s'est pas arrêté au cours de son exposé.

"Un cas exemplaire

Du paradis terrestre coulaient quatre grands fleuves dont l'un eut pu être le Saint-Laurent, m'enseignait mon père! Il ne tarissait pas d'éloges sur la majesté du grand Fleuve, sur les occupations traditionnelles et les privilèges des riverains, sur la faune et la flore de nos eaux laurentiennes, sur les sites pittoresques ou sauvages, sur l'habileté de nos marins.

Le discours de notre temps s'est fait plus laconique et moins univoque, me semble-t-il, et pour cause. La vie quotidienne affairée des villes industrielles, si ce n'est dans le cas des spécialistes du commerce maritime, ignore ou boude le Saint-laurent; on ne s'y baigne plus, les paquebots idylliques évoluent dans les mémoires et les images; on se plaint ici ou là de ne point voir le fleuve ou de n'y avoir aucun accès; les journaux étalent les méfaits de la pollution; les chantiers maritimes végètent et les musées se cherchent; le patrimoine maritime pourrit ou dort; les gouvernements déclarent de temps à autre de bonnes intentions; l'opinion ne s'émeut guère; les ministres de la marine sont chose du passé lointain. Seuls quelques audacieux élèvent la voix.

Pourtant, à y regarder de près, les années '70 auront marqué un point tournant. Les groupes de pression se sont multipliés: Fédération des

associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL), Société pour vaincre la pollution (SVP), Association des biologistes du Québec (ABQ), Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), etc., on ne les compte plus. Des interventions publiques, de plus en plus nombreuses, ont été faites concernant l'environnement du Saint-Laurent. En 1973, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec signaient une entente dans le but de réaliser l'inventaire biophysique du fleuve et de préparer un plan d'action afin de remédier à ses détériorations.

Plus récemment, fait significatif entre tous, le gouvernement du Québec faisait sien le rapport du Projet Saint-Laurent intitulé "Le Saint-Laurent, ressource nationale prioritaire" et créait coup sur coup le Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent de même que l'Agence de mise en valeur du Saint-Laurent. Il s'agit certainement d'un coup de barre majeur.

Les perspectives ont changé et changent encore visiblement. La vallée du Saint-Laurent reconquiert dans les mentalités son statut de territoire populeux du Québec en même temps que de ressource privilégiée à protéger et à gérer raisonnablement au nom de la santé culturelle, sociale ou économique de la collectivité québécoise, sinon au nom de la santé même de la population. Au coeur du changement, on ne peut en douter, la prise de conscience de l'état délabré de l'environnement du Saint-Laurent et le sentiment d'en perdre de grands bénéfices auront sans aucun doute joué un rôle capital.

Aussi, traiter du Saint-Laurent et de son environnement équivaut-il en ce moment à traiter d'un cas exemplaire dans l'évolution des politiques environnementales. Qui plus est, à bien des points de vue, le cas du Saint-Laurent porte en lui le cas du Québec tout entier, rien de moins.

Sur le plan de la pollution, le Saint-Laurent - triste exemplarité - regroupe à un degré significatif plusieurs principales formes de détérioration de l'environnement: pollution toxique et bactériologique, eutrophisation, menaces aux habitats, à la faune et à la flore, empié-

tement et perte d'usages, autant de manifestations des ravages accomplis ou en voie de s'accomplir si des remèdes efficaces ne sont pas employés afin d'enrayer la détérioration.
(...)

La santé, l'économie, la culture, le loisir, le tourisme, l'agriculture, l'alimentation, les pêches, les emplois, sont autant de motifs de s'intéresser de près au Saint-Laurent, à son état et à son exploitation. Quatre-vingts pour cent des Québécois habitent le bassin du Saint-Laurent; près de 40 % s'y alimentent en eau potable; les principales espèces fauniques habitent ou séjournent dans le bassin laurentien; le Saint-Laurent constitue un terrain de rêve pour les chasseurs et les pêcheurs sportifs ou pour les touristes et les vacanciers; 70 % des interventions gouvernementales en matière de culture concernent le patrimoine laurentien; 34 % du commerce maritime canadien passe par ce fleuve. Et nous pourrions ainsi multiplier les indications sur l'importance du Saint-Laurent pour la vie des Québécois. Mais tel n'est évidemment pas mon but premier.
(...)

Les faits
---

Bien que l'environnement laurentien soit un sujet d'actualité (Longueuil, Archipel, battures de Beauport...) inscrit dans les priorités gouvernementales, il reste beaucoup à faire avant d'en posséder une vision d'ensemble pleinement satisfaisante. Dans la situation présente, il nous faut recourir à des études disparates et dispersées parmi les firmes privées, les services gouvernementaux, les universités, les associations. Ces travaux ont été pour la plupart menés dans le but d'éclairer l'objet particulier d'une controverse ou dans le but de planifier quelque intervention sur un segment d'un cours d'eau. Malgré cela, on peut déjà se faire une idée du problème d'ensemble et de l'interdépendance de ses composantes. Dois-je insister, cette démarche me semble un préalable nécessaire à des démarches efficaces de mise en valeur. L'action efficace sur l'environnement requiert l'interdiscipli-

narité et la concertation, la première étant le meilleur support à la seconde.

Volumes et débits

Un fleuve, c'est d'abord et avant tout une masse d'eau se déplaçant continuellement. Elle n'a de respect ni pour les limites administratives, ni pour les découpages territoriaux, ni pour les frontières politiques. L'eau courante résiste même assez bien à l'appropriation ou à l'expropriation. Néanmoins, imaginez un moment que cette eau gèlerait en permanence; vous pouvez être assurés qu'on l'aurait cadastrée en un rien de temps! Bref, pas d'eau pas de fleuve, dirait monsieur de La Palisse.

Les privilèges de l'eau des fleuves sont cependant très fragiles. On peut la détourner de ses habitats naturels, modifier son cours et ses rythmes. Si la température ambiante varie, les volumes et débits varieront aussi. Un barrage ici ou là, même sur un affluent, et des changements notables peuvent s'ensuivre sur tout le cours principal, tant en amont qu'en aval.

Le Saint-Laurent, exutoire des plus grands lacs d'eau douce dans le monde, possède un débit annuel de 6860 $m^3/s$ à la sortie du lac Ontario. Au Québec, il reçoit l'apport de tributaires importants, entre autres l'Outaouais, le Richelieu, le Saint-Maurice, le Saguenay. Sous le pont de Québec, le débit moyen s'élève à environ 10 000 $m^3/s$. Même en période d'étiage (abaissement extrême des eaux), il n'en reste pas moins quelque 5 000 $m^3/s$ en provenance du lac Ontario: c'est le minimum essentiel aux principaux usages, notamment la navigation et la dilution des eaux usées. Dans la Voie maritime, puis entre Montréal et Québec, les centimètres de tirant d'eau ont leur importance, car ils signifient souvent des tonnes supplémentaires de port en lourd et autant de mesures économes dans les compléments de charge (top off) et les transbordements. Quant à la dilution des eaux, on en mesure vite l'importance en se rappelant qu'environ 2 400 000 personnes tirent leur

eau potable du fleuve, bien que la plupart des villes riveraines, dont la Communauté urbaine de Montréal, y rejettent encore leurs eaux d'égout.

La relative constance du débit du fleuve témoigne de la taille des réservoirs en amont et repose sur des ouvrages régulateurs à la sortie du lac Ontario. Le Bureau international de contrôle du fleuve Saint-Laurent (quatre Américains, quatre Canadiens, dont un Québécois) assume la responsabilité de la régularisation de l'écoulement du lac Ontario; il applique dans ce cas des directives émanant de la Commission mixte internationale.

En ce qui a trait au débit, trois phénomènes préoccupent les gouvernements de l'Ontario et du Québec:

1) la consommation croissante d'eau par les riverains des Grands Lacs;
2) les projets de dérivations d'eau des Grands Lacs vers d'autres bassins que celui du Saint-Laurent;
3) les modifications climatiques susceptibles d'influencer le débit du Saint-Laurent.

À mesure que s'accroissent les besoins autour des Grands Lacs, les pressions se font de plus en plus fortes en vue d'utiliser l'eau disponible sur place. Pourquoi la laisser "se perdre" dans le Saint-Laurent et la mer? De 140 $m^3/s$ qu'elle était en 1975, la consommation devrait passer à 720 $m^3/s$ en l'an 2035, prévoit la Commission mixte internationale, ce qui pourrait vouloir dire une diminution à ce titre d'environ 9 % dans le débit moyen du Saint-Laurent à son entrée au Québec. Quatre-vingts pour cent de la consommation en l'an 2035 irait au profit des Américains.

En ce qui concerne les dérivations, les quatre qui existent en ce moment ont au total un léger effet à la hausse sur le niveau des Grands Lacs... Ce ne sont donc pas ces dérivations qui inquiètent, mais celles qu'on envisagerait pour l'avenir.

Il est en effet de plus en plus prévisible qu'une "crise de l'eau" vers 1990 - 2000 rivalisera en importance avec la crise du pétrole des années '70. Déjà, aux États-Unis, on oppose le Water Belt au Dry Belt, ou si vous voulez les régions bien arrosées aux régions désertiques. Il est manifeste que des États du Sud verront bientôt leur développement économique confronté au manque d'eau et seront progressivement tentés de justifier la rentabilité de dérivations d'eau, malgré des conséquences prévisibles pour la navigation, la production d'énergie ou le tourisme. Pour le Québec, toute dérivation additionnelle d'importance, hors du bassin des Grands Lacs, aurait vraisemblablement un effet direct, à la baisse, sur le débit moyen du Saint-Laurent, et d'autres conséquences majeures, comme vous l'imaginez bien.

Aussi, le 11 février 1985, le Québec signait-il la Charte des Grands Lacs, endossée également par l'Ontario et les huit États américains riverains des Grands Lacs. Les partenaires ont convenu d'exercer en commun une sorte de supervision régionale sur toute nouvelle dérivation ou sur tout projet pouvant entraîner une augmentation notable de la consommation d'eau dans les territoires concernés.

Enfin, au sujet de la variation des conditions climatiques, il y a lieu de rappeler qu'on prévoit un réchauffement graduel de l'atmosphère qui serait dû à un "effet de serre". Citons un extrait de l'allocution prononcée à Toronto l'an dernier par James P. Bruce d'Environnement Canada:

> (Traduction)
> "Dans le bassin des Grands Lacs, les principaux effets seront vraisemblablement une augmentation des pertes par évaporation à partir des lacs et une réduction du ruissellement dû au drainage des terres. Ces deux facteurs ont été évalués dans plusieurs documents récents produits par le personnel d'Environnement Canada et par la National Oceanographic and Atmospheric Administration des États-Unis. Les résultats indiquent une baisse probable de 21 % du débit par rapport à la moyenne actuelle. Pour obtenir ces valeurs, on s'est basé sur un scénario comportant une hausse moyenne de 3°C de

la température moyenne mensuelle dans le bassin et une légère augmentation, jusqu'à 6,5 %, des précipitations dans les bassins des lacs. Une réduction du débit de cet ordre (21 %) aurait des répercussions importantes sur le niveau de l'eau dans les voies navigables et sur les rives et, ce qui pourrait être le plus important, provoquerait une perte de production d'énergie hydro-électrique à Niagara et en Ontario, dans l'État de New York et au Québec sur le Saint-Laurent, perte représentant trois-quarts de milliard de dollars par année, en dollars de 1984. La qualité de l'eau pourrait également se détériorer, les concentrations de polluants étant plus élevées en présence d'un niveau et d'un débit plus faibles[1]".

Voilà qui peut porter à réfléchir, du moins, espérons-le, à s'intéresser sérieusement au problème.

Bref, toute réduction permanente du débit moyen aurait des répercussions négatives considérables, sur le plan économique bien sûr: production d'énergie hydro-électrique réduite, navigation, commerce et plaisance durement affectés par le manque d'eau aux quais ou dans les marinas, coûts du dragage et de la filtration accrus, mais également en matière d'environnement: pollution augmentée par le dragage, atténuation du pouvoir de dilution des eaux, assèchement de marécages côtiers et réduction des habitats fauniques ou des frayères, et j'en passe.

Somme toute, le contrôle, plus exactement le maintien du débit moyen du Saint-Laurent est à l'avantage tant de la protection de l'environnement et des ressources marines que des usages les plus variés, depuis la plaisance et le tourisme jusqu'au commerce et à la production de houille blanche...

Concernant les dommages à l'eau et à l'environnement, ils ne résulteraient pas en l'occurrence d'une action directe de pollution ou de détérioration. C'est fréquemment le cas. Peut-être la protection de l'environnement est-elle justement une question si délicate dans l'agir

---

[1]BRUCE, James P., The Climate Connection, texte présenté lors de l'Ontario Water Resources Conference: Futures in Water, Toronto, Ontario, 12-14 juin 1984.

parce que l'on pollue ou détériore souvent avec les meilleurs intentions du monde. Cela, nous allons le constater à nouveau en examinant ce qu'il en est de la qualité de l'eau et des maux qui l'affectent.

La qualité

Le comité fédéral-provincial, chargé d'étudier le fleuve Saint-Laurent, dans son rapport de 1978, classait sous six rubriques, par ordre d'importance décroissante, les détériorations majeures de l'eau du fleuve:

1) la dissémination des substances toxiques;
2) la contamination bactériologique;
3) l'empiétement sur le territoire des ressources biologiques;
4) la destruction de la valeur esthétique;
5) l'abondance des sédiments en suspension;
6) l'enrichissement excessif en matières nutritives (eutrophisation).

L'ordre d'importance a été établi en tenant compte des priorités suivantes: protéger la santé de la population, protéger les ressources biologiques uniques dont la disparition serait irréversible et, finalement, améliorer ou restaurer selon le cas la qualité générale du fleuve, dans le but ultime d'en recouvrer le plein usage.
(...)

La gravité de chacune des détériorations est accrue par les caractéristiques de l'écoulement des eaux. En effet, la plupart des apports sont déversés à proximité des berges et ne se mélangent que lentement aux eaux du fleuve. Le littoral est particulièrement détérioré; il en résulte des contraintes pour les usages subordonnés à la qualité de l'eau tels que l'approvisionnement en eau, la baignade, la conservation des ressources biologiques, la villégiature et l'aménagement domicilaire.

Si le premier rang est occupé par les substances chimiques toxiques, c'est évidemment à cause de la nature de ces produits et à cause de l'ampleur du phénomène, ampleur accrue en quelque sorte par le fait que ces produits toxiques sont persistants et s'accumulent et par le fait

qu'ils atteignent aussi bien l'eau que la chaîne alimentaire des produits marins.

On a multiplié les relevés (DDT, dioxines, BPC, mercure, chlorobenzène, composés organochlorés, pesticides de toutes sortes, etc.) et l'on s'est efforcé de repérer les sources de pollution, industrielles notamment. Ceci a permis d'enclencher des actions correctrices à l'origine des pollutions chimiques, mais ceci n'a pas pour autant facilité la tâche de corriger les dommages importants déjà causés à l'environnement. Car les produits chimiques toxiques persistant se disséminent au point d'être irrécupérables ou presque. De plus, leur filtration pose de sérieux problèmes de méthodes et de coûts. Aussi a-t-il même fallu se préoccuper d'observer les populations consommatrices de produits alimentaires chargés d'éléments toxiques et dans de nombreux cas, interdire la capture d'animaux touchés. Cette fois encore, on constate que la pollution entraîne toute une série d'actions correctrices coûteuses et désagréables. Cela est typique et devrait convaincre à tout jamais que le coût des négligences est désormais tel que les coûts de prévention sont de toute évidence les moindres coûts à tous égards.

Au sud des Îles de la Paix (à proximité de Montréal), une zone de sédimentation contiendrait à elle seule 30 tonnes métriques de mercure. Dans la région de Tracy, on a estimé que les industries rejettent quelque 600 kilogrammes de chrome par jour.

Il semble que l'apport de substances toxiques organiques en provenance des Grands Lacs ou du tronçon international du fleuve soit assez important... C'est dire que les eaux du fleuve et celles des Grands Lacs sont interdépendantes dans le cas de la pollution par des substances chimiques toxiques.

La contamination bactériologique atteint des proportions considérables dans le voisinage de Montréal et de Québec, de même qu'en aval de l'embouchure de certains tributaires du Saint-Laurent. Dans plusieurs régions, les tributaires ont été fortement contaminés par les eaux usées de municipalités à l'intérieur des terres ou par des déchets agricoles.

Dans la région de Québec, par exemple, deux énormes canalisations plongeant dans le fleuve - poliment appelées "diffuseurs" - y acheminent la presque totalité des eaux usées de la région. Un demi-million de personnes contribuent à déverser dans le Saint-Laurent environ 600 millions de litres d'eaux usées chaque jour. À cause des marées, nonobstant les courants, les rejets se dispersent sur toute la largeur du fleuve. Des études démontrent, on ne peut mieux, l'écart entre les eaux contaminées en aval et les eaux en amont. Deux usines d'épuration des eaux usées sont prévues mais n'entreront en opération qu'en 1990. D'ici là, on songe à interdire radicalement aux adeptes de certains sports nautiques, la fréquentation des eaux contaminées de la côte de Beauport. La santé est en cause.

Encore aujourd'hui, la presque totalité des égouts de la Communauté urbaine de Montréal est déversée directement dans le fleuve. Dans ce cas, toutefois, l'usine d'épuration entrera en service plus tôt, en 1987.

L'empiétement sur les territoires des habitats floraux et fauniques se pratique à grande échelle dans les régions urbanisées. Dans le secteur de la rivière des Prairies, du lac Saint-Louis et du couloir fluvial au sud de Montréal, on ne distingue déjà plus les rives naturelles. Depuis 1945, les empiétements à la hauteur de Longueuil ont dépassé 300 m à certains endroits. Les motifs abondent: construction de routes, canalisation, élargissement de terrains et que sais-je encore. Il ne serait pas étonnant, ô paradoxe, qu'on en vienne à justifier l'empiétement par la lutte à la pollution ou par la protection de l'environnement!

Ces empiétements se soldent la plupart du temps par des pertes: disparition de frayères, d'aires de nidification et d'élevage, de zones alimentaires, de terres humides désormais rares. Des exemples récents montrent que de telles pratiques n'ont pas disparu et que, en l'absence de lois spécifiquement destinées à protéger les littoraux, il faut encore plus souvent qu'autrement s'en remettre à la vigilance publique.

Il y aura pourtant bientôt deux ans que le Conseil consultatif de l'environnement a remis au ministre responsable, des recommandations à l'effet de mettre en oeuvre une loi sur la protection du littoral; plus récemment, le Conseil est revenu à la charge à ce propos dans le cadre de son avis concernant les terres alluviales du lac Saint-Pierre.

Quant à la destruction de la valeur esthétique de l'environnement, on songe spontanément à la pollution visuelle des tours, fils, cheminées et bâtiments grotesques, ou à la pollution des sites par les bruits intempestifs. Il faut ajouter à tout cela la réduction ou la disparition de la transparence de l'eau, l'encombrement des berges par des débris de toutes sortes, l'amoncellement de déchets utilisés pour remblayer les berges, la prolifération indue de plantes aquatiques.

Ces formes de détérioration peuvent être persistantes et peuvent conduire à des gestes irréversibles, par lesquels sont sacrifiées des ressources d'autant plus précieuses qu'elles se raréfient. Bien qu'on ne recense guère systématiquement ces formes parfois subtiles de pollution et les sites qui en souffrent, il y a lieu de s'en préoccuper. C'est tout le caractère naturel de certains environnements que ces pollutions détruisent. Dans bien des cas, avant la perte du caractère naturel du fleuve et de ses rives, ce sont les traces d'une histoire ou d'une culture qui sont aussi perdues. Difficiles à évaluer en chiffres, de telles pertes sont souvent irrémédiables. À bon droit parle-t-on en ces matières de la nécessité d'acquérir de nouvelles habitudes de vie, de la nécessité de planifier la protection systématique de sites rares ou importants à quelque point de vue.

L'abondance des sédiments en suspension se manifeste à partir de Montréal surtout, alors que la dénivellation du Saint-Laurent se fait étonnamment douce jusqu'à son embouchure. Le point culminant de la suspension des sédiments survient dans l'estuaire fluvial à la rencontre des eaux douces et des eaux salées. La cause principale de cette abondance de sédiments en suspension est l'érosion des bassins à vocation agricole. Ainsi, en aval du lac Saint-Pierre, les propriétés hydrodynamiques du fleuve contribuent à conserver en suspension les ap-

ports des tributaires et à empêcher la formation d'aires importantes de sédimentaiton. Il en résulte que ce secteur est le plus turbide de la partie fluviale du Saint-Laurent.

Ce sont les apports des tributaires qui importent ici. Ils proviennent de sources agricoles diffuses et très nombreuses. Notons cependant que les méthodes de culture en rangées facilitent en plusieurs cas des taux d'érosion nettement excessifs. On a mesuré des taux d'érosion de 6 à 13 tonnes par hectare par an dans le cas de la pomme de terre et du maïs. L'occasion est bonne de souligner qu'un sol laissé sans couvert végétal peut perdre annuellement, à cause de l'érosion, plus de 30 tonnes par hectare.

Quoi qu'il en soit, les sédiments agricoles rejoignent le fleuve d'autant plus rapidement que la majorité des cours d'eau de la plaine du Saint-Laurent ont d'ores et déjà été "améliorés", dit-on, et que le drainage des terres a été fortement encouragé. En facilitant l'évacuation des eaux de précipitation, on a accéléré leur transport vers les cours d'eau et, au travers de ces derniers, vers le fleuve. Durant les dernières trente années, des béliers mécaniques ont parcouru l'équivalent du tour de la terre à l'équateur (43 000 km) dans le lit des cours d'eau non navigables du Québec! Étranges embarcations chargées d'apporter des bienfaits aux agriculteurs et à leur insu, la pollution au fleuve! Mais j'allais oublier que, depuis 1976, quelque 150 000 km de drains souterrains ont aussi apporté leur contribution. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'on évalue à une vingtaine de millions de tonnes par an, le débit solide du Saint-Laurent à la hauteur de Québec.

Des conséquences agronomiques d'une telle érosion doivent être mentionnées: à raison de 20 tonnes par hectare par an, 70 ans suffiraient à emporter les 15 premiers centimètres d'un sol qui en constituent la couche fertile, bien que plusieurs milliers d'années aient pu être nécessaires à la formation de cette couche. Dire que la protection de l'environnement du Saint-Laurent et la conservation des sols fertiles pourraient faire si bonne cause commune et partager des bénéfices si grands!

Si l'enrichissement des eaux en matières nutritives, appelé eutrophisation, constitue une détérioration, c'est surtout lorsque cet enrichissement est rapide ou accéléré. Ainsi en va-t-il à cause des déversements municipaux chargés de matières organiques en suspension ou de matières inorganiques telles le phosphore et l'azote. La réduction des courants et la sédimentation rapide des substances nutritives créent des aires favorables à la prolifération des herbiers ou des algues. La taille des plantes augmente rapidement et elles nuisent à de nombreux usages, augmentent les coûts de traitement des eaux, sans compter qu'elles peuvent détruire ou chasser des espèces animales et déformer les apparences des sites...

On a assez vite convenu de minimiser la teneur en phosphore des détergents, mais il s'agit d'un correctif timide qui ne nous libère pas pour autant des dommages causés déjà et, par exemple, de l'héritage des eaux du lac Érié polluées par les municipalités et les industries riveraines.

Je ne puis enfin passer sous silence les pluies acides, que l'on doit traiter à part en quelque sorte. On connaît mieux leurs effets et leurs causes et l'on sait bien que le Saint-Laurent en est affecté sérieusement. Néanmoins, le phénomène concerne de nombreux écosystèmes aquatiques et terrestres et il serait fort peu pertinent d'en traiter dans son seul rapport au fleuve. Par ailleurs, comme on le sait bien, il s'agit d'un problème international au sujet duquel il est particulièrement difficile d'établir un programme d'action.

Les usages

Pour les usagers, pour le public, la détérioration de l'environnement du Saint-Laurent ne se chiffre pas en tonnes par hectare ou en un pourcentage quelconque. Elle a d'autres aspects et d'autres noms. Ce sont les usages limités ou perdus, les activités désirées, les contrôles, les contraintes, les coûts. Qu'il s'agisse d'eau potable, de chasse, de pêche, d'ensablement, de récréation, de villégiature, de taxes, de

pertes d'emplois, ce sont autant de visages de la détérioration du Saint-Laurent ou des usages qu'on voudrait promouvoir. Graduellement, ces questions retiennent l'attention et alimentent des pressions publiques sur les gouvernements afin qu'ils "fassent quelque chose" avant que la situation ne devienne irréversible.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, s'est fait actif à bien des égards. Examinons rapidement ce qui a été entrepris jusqu'à ce jour et le trajet qui, dans la conjoncture présente, reste à parcourir...

## LES POLITIQUES

### Volumes et quantités

L'importance des questions relatives au débit du fleuve ne fait plus de doute. On peut s'attendre à ce que le Gouvernement s'implique davantage en cette matière, évalue l'impact économique d'une diminution éventuelle du débit moyen, entretienne des rapports plus suivis avec la Commission mixte internationale et s'occupe de défendre les intérêts québécois auprès de tous les organismes compétents. On en est à l'aube de l'action dans ce domaine.

### Qualité de l'eau

En ce qui a trait à la qualité de l'eau, le ministère de l'Environnement du Québec et celui du Canada se sont impliqués et collaborent. Leur objectif prioritaire est commun et s'imposait d'une certaine manière: supprimer autant que faire se peut l'apport de polluants industriels, municipaux et agricoles.

Du côté québécois, c'est le degré d'avancement des trois volets du programme d'assainissement des eaux (municipal, industriel et agricole) qui déterminera ultimement la qualité des eaux du fleuve, au moins

quant à la pollution d'origine québécoise. Ses principaux éléments sont actuellement: la construction et la mise en marche des usines d'épuration de la CUM (Communauté urbaine de Montréal), de la CUQ (Communauté urbaine de Québec), ainsi que des municipalités; la modernisation des secteurs industriels suivant l'exemple des pâtes et papiers; une meilleure gestion des terres agricoles (zonage, conservation des sols, contrôle des effluents); le reboisement des rives et la préservation de la capacité de rétention d'eau des sols forestiers.

Grandes villes

Pour ce qui est des agglomérations de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec, on a jusqu'ici mis l'accent sur la construction ou sur la réhabilitation des réseaux collecteurs, tâche qui doit normalement précéder la construction d'usines d'épuration. Ces dernières ne sont pas encore opératoires, de sorte que les égouts continuent d'être déversés directement dans le fleuve.

Municipalités

On compte 598 municipalités inscrites au programme; leurs engagements atteignent 4 milliards de dollars, soit 82 % des investissements totaux prévus pour l'assainissement urbain. Les montants investis à ce jour atteignent plus de 1,5 milliard de dollars. Le Gouvernement cherche des moyens d'accélérer les choses.

Industries

Du côté des industries, 6 567 usines ont été répertoriées jusqu'à ce jour. De ce nombre, 1 444 ont été jugées très polluantes et, parmi celles-ci, 369 ont soit entrepris des travaux, soit amorcé des négociations afin de déterminer un échéancier de réduction du niveau de pollution. L'effort de réglementation a surtout porté sur les raffineries

de pétrole, sur les usines de chlore et de soude caustique et sur les usines de pâtes et papiers.

Sur les 4,7 milliards de dollars prévus au chapitre des ententes avec les municipalités, 1,6 milliard contribue à l'assainissement des industries faisant partie des réseaux municipaux. C'est donc 33 % des eaux usées industrielles qui sont ainsi traitées dans les usines municipales d'épuration.

Si on ajoute à celà les sommes prévues pour traiter les eaux des industries hors réseau, soit 1,8 milliard de dollars, c'est donc en réalité un montant de 3,4 milliards de dollars qui sera finalement consacré à l'assainissement industriel. À ce jour, 65 % de ce montant, soit 2,2 milliards de dollars, sont déjà engagés alors que les sommes dépensées sont de 1 milliard de dollars, soit 29 %.

Vu que l'amélioration prochaine de la qualité des eaux rendra à nouveau possibles de nombreux usages, le Gouvernement a décidé de compléter le programme d'assainissement des eaux par un programme qui redonnera aux berges leur vraie nature et les rendra accessibles à tous. Le programme "berges neuves", d'une durée de trois ans, permettra le nettoyage et l'aménagement des berges afin d'en améliorer la qualité environnementale par des travaux de stabilisation et de végétalisation. Ce programme permettra également de lutter contre la pollution diffuse, tout en favorisant la récupération des usages récréatifs de l'eau. Par ailleurs, la Loi modifiant diverses dispositions législatives pour favoriser la mise en valeur du milieu aquatique (Loi C-6), adoptée en mars dernier, permet aux municipalités de jouer le rôle de maîtres d'oeuvre du programme proposé.

De son côté, le ministère fédéral de l'Environnement s'est donné un plan d'intervention assez structuré, susceptible d'assurer une cohérence entre les ministères fédéraux et une base de discussion avec le Québec. On entend "contribuer directement et de façon significative à la restauration du fleuve"[1].

---

[1]Environnement Canada, Région du Québec (1983), Plan stratégique régional.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement, pour sa part, a choisi de s'intéresser de façon particulière à la qualité de l'environnement du fleuve Saint-Laurent.

La présence dans l'eau du Saint-Laurent de substances toxiques, et non plus seulement de coliformes ou de matières en suspension, nécessitera une approche qui tienne compte du fait que ces substances proviennent en partie des Grands Lacs, et de cet autre fait que les sources de pollution relèvent de plusieurs compétences. Le caractère interprovincial ou international de cette pollution du Saint-Laurent par les toxiques pourrait éventuellement faire l'objet d'une approche similaire à celle de l'Accord Canada-Ontario relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, lequel permet au gouvernement fédéral d'aider financièrement l'Ontario à rencontrer des obligations à caractère international en matière d'assainissement de l'eau.

Conservation et aménagement du littoral

Le Québec possède un littoral d'une longueur excédant 9 000 km, ce qui en fait la province la plus maritime du Canada. Près de la moitié de ces côtes, soit 4 183 km, s'étendent le long du Saint-Laurent et du golfe. S'inspirant de l'exemple de maints États américains, de la France et de l'Ontario, le Québec en est à préparer une politique de conservation et de mise en valeur du littoral et des îles. À l'instar des États côtiers américains, qui se réfèrent au Coastal Zone Management Act, à l'instar également de la France, qui possède un Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, on souhaiterait en effet pouvoir ici se référer à un document officiel afin de connaître l'orientation du gouvernement québécois en ce qui a trait aux eaux, aux rives et aux îles du Saint-Laurent. Par ce biais pourrait être établi un macrozonage cartographié des zones à conserver au naturel, des zones portuaires, des zones urbaines et des zones protégées.

Comme je le mentionnais précédemment, il y a plus d'un an, le Conseil consultatif de l'environnement du Québec produisait trois excellents

documents de base concernant une politique de conservation du littoral au Québec. On y suggérait un organisme décisionnel ayant un mandat d'une durée limitée:

> "Cet organisme pourrait délimiter sur le terrain le littoral du Québec, préciser la ligne de propriété publique, procéder au zonage du littoral en collaboration avec les MRC afin de bien identifier les milieux sensibles et vitaux tels que les marais".

En matière de battures et de marais, si le gouvernement du Québec n'agit pas rapidement, le gouvernement fédéral a déjà indiqué son intention d'occuper le terrain à sa place.

Afin de protéger et ses juridictions et son environnement, le Québec aura donc intérêt à affecter les ressources et les compétences nécessaires à la mise en place ainsi qu'à l'application d'une vigoureuse politique du littoral. Même des États américains, habituellement réfractaires à toute approche dirigiste en matière d'utilisation du sol, font exception dans le cas des zones côtières.

Les habitats

Certaines zones du fleuve qui constituent des habitats particulièrement propices pour la faune tels les rapides, les marécages, les rives et les battures sont aussi les milieux les plus sujets aux empiétements à des fins diverses: construction de routes, aménagements portuaires, élargissement de terrains privés, canalisation du fleuve. Les pertes les plus importantes se localisent dans le tronçon du Saint-Laurent compris entre Cornwall et Grondines.

Il est maintenant connu que la conservation de la faune et de la flore, et en général la protection de l'environnement naturel, passe par la conservation des habitats. Au niveau fédéral, Pêches et Océans Canada accorde la plus grande importance à la sauvegarde des habitats, et il

en est de même au ministère fédéral de l'Environnement. Du côté québécois, il revient au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de compléter l'inventaire des sites à potentiel intéressant, tant pour la sauvagine que pour les poissons et les batraciens, puis d'en assurer la protection et la mise en valeur.

La question des habitats aurait d'ailleurs intérêt à être située dans le contexte plus large de la Stratégie mondiale de la conservation (SMC), préparée et diffusée depuis quelques années par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). En ce qui a trait à l'environnement du Saint-Laurent, un consensus pourrait être réalisable autour des trois principaux objectifs de ladite Stratégie mondiale:

1. Maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie.
2. Préserver la diversité génétique.
3. Veiller à l'utilisation soutenue et durable des espèces et des écosystèmes.

Mais, vous en conviendrez, une politique ne se limite pas à l'énoncé d'une stratégie. Elle commande, au même titre qu'une stratégie générale, un plan de mise en oeuvre.

La récréation et le tourisme

Les réserves de faune, les centres écologiques et la mise en valeur du patrimoine culturel constituent en eux-mêmes des attractions pour les amateurs de plein air et pour les touristes. Toutefois, le visiteur voudra également avoir accès à des espaces verts en bordure du fleuve, où il pourra se détendre et mettre une embarcation à l'eau ou faire du camping.

Dans tous ces cas, les aménagements revêtent une grande importance. Il s'agit au fond d'investissements dans la santé, dans la culture et dans l'économie québécoises tout comme d'investissements dans l'industrie touristique.

Avec un tourisme routier alimenté par un bassin de population de plusieurs dizaines de millions de personnes, avec un parc d'embarcations de plaisance approchant sans doute le million d'unités, la mise en valeur des potentiels récréatifs et de plein air du Saint-Laurent revêt une grande importance et devra être accélérée.

Le patrimoine culturel

Beaucoup de travail a été accompli jusqu'ici en matière d'inventaire et de cartographie des sites naturels et historiques dans le couloir du Saint-Laurent. Protéger par classement ou reconnaissance, mais aussi aménager et mettre en valeur, telles sont apparues les tâches les plus urgentes.

Il est nécessaire d'y regarder de près à l'occasion des projets de développements urbains, industriels, portuaires ou routiers. On doit éviter d'oblitérer à jamais des lieux et des monuments importants pour l'histoire ou la culture. Les fouilles archéologiques en particulier contribuent à la découverte de documents ou d'objets éminemment précieux pour l'histoire culturelle. La Commission des biens culturels est plutôt pessimiste: le patrimoine maritime dépérit vite et il est urgent de relancer l'action. Il y a donc lieu d'intensifier les efforts en vue de mettre en valeur de nombreux sites et objets découverts ou conservés le long du couloir laurentien.

Au sein du ministère des Affaires culturelles, on a entrepris un inventaire systématique des biens culturels et on est conscient du pôle que constitue le Saint-Laurent. Mais il n'existe pas encore de programme particulier de mise en valeur du patrimoine maritime ou du caractère maritime de la culture au Québec. Les actions en la matière sont dif-

fuses. Nous croyons qu'il importe d'accélérer le mouvement de conservation et de valorisation du patrimoine maritime. Un plan d'ensemble serait éminemment utile, cela va sans dire. Il tarde.

## CONCLUSION

On peut constater qu'il ne manque pas de motifs à l'action proprement gouvernementale envers le Saint-Laurent: le territoire, les frontières, les ententes avec des États partenaires, les ressources naturelles, leur conservation et leur utilisation, l'équilibre économique, la santé, les rapports généraux à la culture, le transport et l'écologie, la réputation du Québec.

Sur de nombreux points, le gouvernement québécois et les services publics sont à l'oeuvre depuis longtemps. Pourtant, à défaut d'une politique générale et intégrée dont le Saint-Laurent et ses ressources seraient le foyer, la raison première de l'action gouvernementale s'estompe et l'absence de concertation se fait sentir.

Récemment, il est apparu que le gouvernement du Québec avait bel et bien fait sienne une volonté de mettre de l'avant une politique intégrée de mise en valeur des ressources du Saint-Laurent. À la suite de plusieurs déclarations ministérielles et de la publication du rapport du Projet Saint-Laurent: "Le Saint-Laurent, ressource nationale prioritaire", le Gouvernement, ai-je déjà souligné, décidait de mettre sur pied un Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent. Parmi les mandats du nouvel organisme:

- faire exécuter ou exécuter des études et des analyses de manière à développer une expertise permettant au Gouvernement de promouvoir les intérêts du Québec,

- s'assurer qu'il y ait circulation de l'information et plus particulièrement, de voir à ce que chaque ministère soit au fait des derniers développements qui le touchent en rapport avec le Saint-Laurent,

- conseiller le Gouvernement, ses ministères et organismes sur tout projet ou matière concernant la mise en valeur du Saint-Laurent,

- assurer la représentation du Québec auprès d'organismes canadiens ou américains dont l'action peut influencer le développement du Saint-Laurent et ce, en collaboration avec les ministères et organismes concernés du Gouvernement.

Il ne s'agit évidemment pas de doubler ou de remplacer les intervenants, mais bien de concerter leurs efforts.

Ce sont là de bons augures, car, à bien y penser, la mise en valeur des activités maritimes et de toutes celles qui se rattachent au fleuve fournit les plus puissants motifs d'enrayer la détérioration. La mise en valeur ne se contente pas de stopper un processus dégradant. Elle prétend tirer des bénéfices d'une ressource protégée et gérée raisonnablement. Qui résistera à semblable perspective, pour peu que l'on ait montré à nouveau les merveilles un peu oubliées du Saint-Laurent?

La meilleure politique de l'environnement nous semble être une politique de sa mise en valeur au bénéfice de ses occupants et de ceux qui pourront venir après eux. Tel est en tous cas l'axe adopté récemment par le gouvernement du Québec. Je me dois à cet égard de souligner le rôle original et indispensable d'un conseil de l'environnement. Car c'est un organisme habilité non seulement à faciliter les dialogues mais avant tout à interpréter en termes politiques les savoirs et les opinions d'où qu'ils proviennent.

Si le cas de l'environnement du Saint-Laurent nous a semblé exemplaire comme nous le disions au début, c'est avant tout parce que nous croyons avoir enfin rejoint une perspective où l'obligation d'agir découle directement de la nécessité d'un bien dont tant d'activités attestent. Nous misons sur l'expérience séculaire du Saint-Laurent pour réveiller l'intérêt d'en protéger l'environnement et concerter les efforts nécessaires".

---

Q. (monsieur LaPierre) Comment expliquer que la pollution ne sera pas totalement enrayée sur la rive sud du Saint-Laurent, en aval de la ville de Québec?

R. (monsieur Gagné) À court terme, le réseau collecteur et le réseau d'épuration ne pourront pas suffire aux besoins et ce, même si l'on est présentement à procéder à des travaux gigantesques.

---

Q. (Mme Malley) D'après ce que j'ai pu comprendre, le projet de Grand canal existe toujours; quelles seraient ses répercussions sur le Saint-Laurent?

R. Monsieur Gagné répond qu'il n'existe à sa connaissance aucune étude définitive sur le projet qu'on appelle projet Kierans, dont le but est de détourner les eaux de la baie James. Ce projet est toujours à l'étape des discussions.

R. En ce qui concerne cette proposition, monsieur Nault explique que la régulation du niveau des Grands Lacs n'est pas ce que monsieur Kierans avait cru. Les études sur les niveaux de l'eau des Grands Lacs et leur régulation se multiplient rapidement. D'après ce que l'on sait aujourd'hui, rares sont les cas où une dérivation artificielle des eaux aurait un effet sur les niveaux. Le climat et le changement des saisons produisent une variation d'un ou deux pouces. Monsieur Kierans ne pouvait pas savoir ceci auparavant. Bien qu'encore actuelle, cette proposition est dépassée.

---

Q. (monsieur Brosseau) Le gouvernement du Québec a identifié le Saint-Laurent comme une ressource prioritaire alors que plusieurs groupes auraient souhaité qu'il l'identifie comme une ressource naturelle prioritaire. L'on voit déjà la nature des conflits auxquels l'on sera toujours confronté face à un bassin de drainage développé. Il est en même

temps question de la Stratégie mondiale de la conservation. Il m'apparaît que le problème entre la conservation et le développement est une question de dosage; présentement, il n'y a pas de proposition concernant l'évaluation de ce dosage. Il me semble qu'il va falloir restreindre certains types de développement et certains désirs de conservation. Lesquels et comment? Vous semblez dire que la conservation va assurer le développement mais je ne pense pas que ce soit là la réponse.

R. (monsieur Gagné) Dans mon esprit, il n'y a pas d'opposition entre naturel et national. Nous nous référons à toutes les ressources aménagées ou non; nous y avons ajouté le mot "national" pour mettre en relief la responsabilité de la collectivité et la responsabilité de ceux qui la représentent. Je me suis bien gardé d'utiliser systématiquement le mot "développement"; j'ai plutôt parlé d'une "ressource à gérer efficacement et raisonnablement" puisque je ne crois pas que la perspective véritable soit d'assurer un développement pour satisfaire à la conservation ou vice-versa. Il m'apparaît que la perspective de mise en valeur, donc de partager les bénéfices d'un bien de la collectivité, est la meilleure justification pour les actions apparemment coûteuses de corrections et de détérioration. Je ne prône pas le développement systématique; au contraire, je note des développements contradictoires qui ne pourront être résolus que dans la mesure où l'on s'occupe de conservation.

---

Q. Madame Conover note qu'il est très juste de dire que les problèmes de pollution du Saint-Laurent commencent dans les Grands Lacs. Mais il y a aussi les dérivations et d'autres problèmes. Par ailleurs, il est important de se rendre compte que si les problèmes majeurs sont sans aucun doute ceux qui touchent les principaux affluents du fleuve, il ne faut pas négliger les effets en aval, non seulement au Québec, mais aussi au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et sur le plateau Scotian.

L'un de ces effets est causé par la dérivation des eaux. Certaines études indiquent qu'il existe une corrélation étroite entre le recrutement des poissons et l'importance du ruissellement printanier dans le Saint-Laurent, ce qui influe non seulement sur les pêches dans le Saint-Laurent, mais aussi sur les principales espèces pêchées dans l'Atlantique.

L'autre effet est l'effet hydrodynamique du golfe; il résulte de ce dernier que les eaux polluées qui longent la rive sud contournent la péninsule de Gaspé, descendent le long du littoral est du Nouveau-Brunswick, jusqu'aux îles de la Madeleine, puis jusqu'à l'île du Prince-Édouard pour se rendre ensuite jusqu'en Nouvelle-Écosse par le détroit de Northumberland. Il s'agit donc sans aucun doute d'un problème pour ceux qui se trouvent en aval même si la direction des eaux polluées est modifiée en cours de route. Il est important de se rappeler qu'il y a les quatre provinces de l'Atlantique, ainsi que d'autres Québécois, en aval.

R. (Monsieur Gagné) Je suis tout à fait d'accord avec vous.

---

Q. Monsieur Crerar se dit d'opinion que, s'il comprend bien, le bilan des éléments nutritifs dans le golfe serait raisonnablement bon, car la perte de ces éléments due aux barrages sur les rivières se déversant dans le Saint-Laurent (où les éléments nutritifs sont retenus par les réservoirs se trouvant derrière les barrages) est composée par l'apport d'éléments nutritifs provenant de Montréal, de québec, des terres agricoles, etc. La concentration des éléments nutritifs dans le golfe a toujours été remarquablement constante. Il serait avantageux de s'arrêter au traitement secondaire, plutôt que d'effectuer un traitement tertiaire, et de déverser les éléments nutritifs dans le fleuve à moins qu'on ne veuille faire appel à tous les barrages hydro-électriques le long de la rive nord.

R. (Monsieur Gagné) Je ne crois pas que nous ayons étudié cette question, mais je n'ai aucune raison de douter de ce que vous dites.

R. (Monsieur Naud) Des études ont probablement été réalisées à ce propos soit à Rimouski soit ailleurs. Notre bureau n'a pas encore étudié ce phénomène... Je crois qu'un traitement tertiaire rend l'eau très propre et diminue considérablement les quantités de matières nutritives. Par contre, un traitement primaire laisse passer des toxiques qu'il serait bien pratique d'arrêter quelque part.

R. (Monsieur Brosseau) La pollution demeure toujours la pollution, que ce soit avant ou après un traitement par une usine d'épuration. Même si la productivité primaire peut sembler croître à partir des matières nutritives qui ont été déversées par la sortie d'une usine d'épuration à traitement primaire, secondaire ou tertiaire, de nombreuses expériences attestent d'une diminution au niveau des espèces microscopiques. Cela signifie que les matières nutritives sortant d'une usine d'épuration ne remplaceront jamais celles qui arrivent de façon naturelle au niveau de la conservation d'équilibre d'un milieu récepteur.

---

# 4. "POUR UNE STRATÉGIE PROVINCIALE DE CONSERVATION"

"POUR UNE STRATÉGIE PROVINCIALE DE CONSERVATION"

Conférence de monsieur Alistair D. Crerar, avec la collaboration de messieurs Dave Buchwald et Archie Landals. Le résumé de leur allocution nous été fourni par monsieur Max McConnell.

(Traduction)
Monsieur Alistair Crerar, Dave Buchwall et Archie Landals ont exposé tour à tour ce que monsieur Crerar a appelé la raison d'être, le principe et la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation, appliquée à l'élaboration d'une stratégie provinciale de conservation propre à leur province.

Monsieur Crerar traite d'abord du rapport publié par la Commission mondiale sur l'environnement et du rapport publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite Commission Brundtland, du nom de madame Brundtland, ancienne première ministre de Norvège, qui la préside. Ce rapport, qui porte sur le mandat de la Commission, les questions clés, les stratégies et les plans de travail, l'a, dit-il, à la fois beaucoup intéressé et impressionné. Il fait ensuite lecture d'une lettre, qu'il a écrite au secrétaire général de la Commission, M. Jim MacNeill, le félicitant d'abord pour le succès de l'approche qu'il a utilisée pour traiter avec un si grand nombre de groupes importants, puis commentant l'article 28 qui déplore le fait que de nombreuses questions, qui ont des répercussions régionales ou globales, sont encore traitées comme s'il s'agissait surtout "d'affaires intérieures", même celles qui touchent, par exemple, aux problèmes de population, à la pollution, aux pêches, à l'énergie et à la politique monétaire.

Monsieur Crerar fait valoir que cette façon de faire devrait être considérée comme un avantage plutôt qu'une faiblesse. L'altruisme est extrêmement utile lorsqu'il s'agit de s'attaquer à des problèmes environnementaux, mais l'effet de l'intérêt personnel est sans limites. Au départ, il est important d'établir le lien reliant les mesures qui profiteront à un individu et à son environnement d'une part, et les préoc-

cupations régionales et globales d'autre part. À titre d'exemple, il rappelle l'effet sur les Prairies canadiennes du remplacement par des pâturages, de forêts ombrophiles situées aux antipodes; en effet, un tel remplacement détruirait le marché des ruminants, lesquels sont essentiels au maintien des Prairies et à l'amélioration de certains sols.

Il trouve encourageant que dans toute tentative visant à résoudre un problème local, comme les pluies acides ou la dégradation du sol, il faille compter sur la coopération d'autrui.

Le rapport fait état de la relation entre les divers éléments de l'environnement et de l'incapacité de les réunir en termes analytiques et opérationnels. Monsieur Crerar dit, qu'à son avis, le rapport sous-estime l'importance du savoir qui nous permettrait de mieux comprendre pourquoi nous nous sentons obligés de nous occuper de l'environnement de nos semblables.

Monsieur Crerar souligne que sans l'appui de groupes intéressés au développement, comme les chambres de commerce, la Fédération canadienne du travail, l'Association des manufacturiers canadiens et Unifarm, les efforts des politiques, des bureaucrates et des membres des organismes environnementaux non gouvernementaux resteront lettre morte. Il fait remarquer que même si la Commission mondiale tient une conférence à Ottawa, ce qui est approprié du point de vue constitutionnel, la responsabilité de la prise de décision revient en fait principalement aux provinces. Bien que le rapport souligne souvent le lien entre l'environnement et le développement, et fasse ressortir, dans l'approche qu'il propose, les relations entre les politiques économiques et l'environnement, le fait de travailler "du sommet vers la base" ne suffira pas.

L'utilité de la Stratégie mondiale de la conservation n'a pas été explorée à fond dans le rapport. Monsieur Crerar décrit une expérience que le Conseil de l'environnement de l'Alberta est en train de réaliser, en utilisant le principe de la Stratégie mondiale de la conservation, pour relier l'intérêt de chacun et les préoccupations locales

avec le besoin de coopération à l'échelle nationale et internationale; pour préciser les bases communes de la gestion de l'environnement et du développement économique; pour mettre en évidence les relations entre les divers éléments grâce à des exemples pratiques; et pour travailler "de la base vers le sommet".

Le Comité consultatif public de l'Alberta (Public Advisory Committee ou PAC), qui se compose de représentants nommés par les divers groupes de la province, est en train d'élaborer une stratégie provinciale de conservation avec l'aide de la Division de la recherche du Conseil. Le PAC compte des représentants de la majorité des groupes environnementalistes, de la communauté, des groupes à vocation sociale et des groupes de développement. Il s'agit donc d'un groupe très hétéroclite qui compte par exemple, un représentant de la Fish and Game Association. Ensemble, les membres cherchent à définir leurs intérêts communs, puis tentent d'en arriver à un consensus. Comme la Stratégie provinciale de conservation doit s'inscrire dans les stratégies nationale et mondiale de conservation, elle force les participants à avoir une vision plus globale des choses et ainsi à adopter une perspective plus générale. Ce cadre les convaincra peut-être que le seul moyen de mener à bien une stratégie provinciale de conservation consiste à s'appuyer sur une stratégie nationale ou mondiale de conservation.

Monsieur Crerar termine en répétant qu'il est nécessaire d'élaborer une stratégie provinciale de conservation pour trois raisons: 1) ce sont en réalité les provinces qui ont la responsabilité de la conservation de l'environnement; 2) une telle stratégie permet de découvrir les préoccupations de chacun, des promoteurs jusqu'aux écologistes; et 3) elle fait ressortir que le seul moyen d'atteindre les principaux objectifs à l'échelle locale est d'appuyer l'adoption de meilleures stratégies de conservation ailleurs.

Par la suite, messieurs Buchwald et Landals font un exposé portant sur ce qu'est une stratégie provinciale de conservation de même que sur la manière d'appliquer celle-ci.

(Traduction)
Après la présentation de monsieur Crerar, monsieur Buchwald décrit le déroulement des travaux en Alberta.

Le projet de Stratégie provinciale de conservation cadre bien avec les travaux réalisés depuis cinq ou six ans par le Conseil de l'environnement de l'Alberta et par le PAC. Au cours de cette période, le Conseil de l'Alberta a tenu des audiences sur divers sujets; le PAC, par l'intermédiaire de ses divers groupes de travail, a aussi été actif dans de nombreux domaines. Le projet offre un cadre permettant de réunir un certain nombre de questions en deux groupes et, peut-être un jour, en un seul.

La complexité de cette tâche n'est devenue apparente qu'après lecture poussée de la documentation sur la Stratégie mondiale de la conservation. Cette documentation a été préparée par 450 organismes de plus de 100 pays, et les versions préliminaires ont été revues par plus de 200 experts. Le but des organismes internationaux est de parvenir à un développement soutenable grâce à la conservation des ressources vivantes. Leurs trois objectifs sont de:

a) maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie

b) préserver la diversité génétique

c) veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Monsieur Buchwald mentionne deux des six principaux obstacles qui ont été identifiés comme étant très importants en Alberta: la conviction que la conservation des ressources vivantes est un secteur limité (c'est-à-dire l'impossibilité de compartimenter le processus de prise de décision) et l'impossibilité d'intégrer la conservation et le développement dans tous les programmes.

Monsieur Buchwald précise que, d'après ce qu'il a compris, la Stratégie mondiale de conservation a, au moment de son adoption au Canada en 1981, reçu l'appui de toutes les provinces sauf l'Ontario. Il suppose

que la Stratégie sera immédiatement acceptée dès que l'Ontario se dotera d'un conseil de l'environnement. Il souligne que les gouvernements ne sont pas les seuls à pouvoir prendre l'initiative de telles démarches. Par exemple, en Alberta, l'idée a été lancée par un représentant de la Fish and Game Association, qui faisait partie d'un groupe d'étude sur les ressources.

Monsieur Buchwald demande ensuite à monsieur Landals d'expliquer le fonctionnement des groupes d'étude du Comité consultatif public.

Monsieur Landals demande alors aux délégués de lire les brochures qui ont été fournies, pour qu'ils se fassent une idée de la structure des comités et de leurs activités, et de consulter celle consacrée au Comité consultatif qui définit ce qu'est une stratégie de conservation.

Les orientations qui seront adoptées dépendront des décisions prises par les groupes de bénévoles, mais il est devenu apparent que la Stratégie de conservation devrait prendre la forme d'un exercice en matière d'éducation et sur la façon d'en arriver à un consensus. Pour la première fois, des groupes étudient, dans un même cadre de travail, des sujets aussi diversifiés que les dépotoirs urbains, la pollution, l'énergie, la conversion des automobiles au gaz naturel, etc. Au tout début, lorsque les travaux ont commencé avec les membres des divers groupes d'étude, le principal obstacle a été de faire comprendre aux gens l'ampleur de la tâche à accomplir. L'attitude du public doit changer: les gens doivent chercher à atteindre un développement durable et comprendre qu'il existe une relation de dépendance entre le développement et la conservation. Il faut mobiliser l'enthousiasme.

Il a été décidé qu'on élaborerait la Stratégie provinciale de conservation en tenant d'abord compte de la perspective du public, poursuit monsieur Landals, et qu'on approcherait ensuite les ministères et les organismes gouvernementaux. Ce sujet a été choisi pour la réunion conjointe annuelle des Comités consultatifs publics, qui aura lieu en décembre, dans l'espoir de faire de la publicité, de faire participer davantage d'organismes et de donner à ces organismes l'occasion de pré-

senter aux ministères un cadre dans lequel les programmes gouvernementaux pourraient s'intégrer.

Monsieur Landals demande à l'assistance de répondre au questionnaire distribué avant la réunion. L'information recueillie sera compilée et les résultats seront retournés à chacun pour les tenir au courant des travaux réalisés dans les autres provinces. Il promet de tenir les conseils informés sur les travaux effectués en permanence par l'Alberta sur la Stratégie de conservation, pour faciliter la tâche de ceux qui voudraient se lancer dans une telle entreprise.

Monsieur Buchwald explique que deux agents de recherche fournissent les services de secrétariat et de soutien à un comité de direction créé au sein du Comité consultatif public. La première démarche de ce comité a été de publier une brochure explicative sur la Stratégie mondiale de la conservation et de jeter les bases du processus qui sera mis en oeuvre pour en arriver à un consensus. Cette brochure a été rédigée soigneusement de façon à soulever l'intérêt du secteur de l'environnement ainsi que d'autres secteurs. On a fait parvenir à tous les organismes représentés au sein du Comité consultatif public une description du processus, et les membres ont été invités à communiquer avec leur représentant au Comité consultatif et de leur faire part de leurs commentaires.

La brochure est maintenant à l'étape de la production, poursuit-il. Dans cette brochure, on cherche à établir une relation entre la Stratégie mondiale de la conservation et une stratégie de conservation proposée. On traite de "développement" et de "conservation" en des termes qui n'opposent pas les deux notions, et de façon, on l'espère, à informer davantage. Cette brochure sera revue et soumise à l'approbation des comités consultatifs avant la réunion conjointe annuelle, pour être ensuite distribuée aux organismes et individus intéressés.

Après préparation de la version préliminaire de la Stratégie par les Comités consultatifs publics, le groupe d'étude parrainant la Stratégie provinciale de conservation a présenté une résolution demandant au Gou-

vernement d'ordonner au Conseil de l'environnement de l'Alberta de tenir des audiences publiques. Cette résolution pourra être acceptée, rejetée ou modifiée au cours de la réunion conjointe annuelle.

Monsieur Buchwald conclut en disant que le projet était suffisamment vaste pour stimuler vraiment l'intérêt de ceux qui y ont participé depuis neuf mois, ce qui est très encourageant si l'on considère les expériences précédentes avec des groupes de bénévoles. Les autres provinces ont également fourni un appui considérable.

Monsieur Junius invite ensuite chaque délégation présente à commenter les propos de messieurs Crerar, Buchwald et Landals.

Ontario

---

Monsieur Gallon fait remarquer que les divers paliers de gouvernement ont été tenus au courant par l'intermédiaire des comptes rendus des divers comités du PAC. On espère recevoir une part équitable de l'appui du Gouvernement. Un certain nombre de programmes gouvernementaux s'insèrent très bien dans le cadre d'une stratégie de conservation, mais dans toutes les réunions, des conflits surgissent, par exemple, entre les ingénieurs des ressources en eau et les environnementalistes. Il faut donc chercher à rendre constructifs les conflits qui se présentent inévitablement. Il demande de poursuivre la discussion dans ce sens et de présenter des suggestions.

Monsieur Guscott mentionne que l'idée originale de l'élaboration d'une stratégie provinciale de conservation revient à Elmer Kure, de la Fish and Game Association. Il recommande de procéder ainsi, car il s'agit là d'une façon efficace pour les autres conseils consultatifs d'élaborer un processus qui permettrait d'en arriver à un consensus.

Monsieur Gallon fait remarquer qu'il a passé quatre ans à Nairobi, au Kenya, pendant l'élaboration de la Stratégie mondiale de la conserva-

tion, et que quelques versions avaient été rejetées par plusieurs pays, particulièrement par les pays en voie de développement, parce qu'elles mettaient l'accent sur la conservation et sur le maintien des habitats fauniques, mais ne prévoyaient rien relativement au développement sur le plan humain. Aujourd'hui que la Stratégie a été mise en application, un certain nombre de pays cherchent à combiner les besoins de la population avec la préservation des régions et des habitats sauvages. Il est heureux que monsieur Roberts Prescott Allan, l'auteur, et monsieur David Munro, secrétaire-général de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) soient maintenant de retour au Canada.

Monsieur Guscott demande ensuite s'il peut éclaircir la position de l'Ontario relativement à la Stratégie mondiale de la conservation. Celle-ci a été fermement appuyée par monsieur Bradley, ministre de l'Environnement de l'Ontario, lors de la réunion du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) qui s'est tenue à Toronto la semaine dernière. Certaines démarches avaient été faites il y a un an, lorsque le gouvernement provincial, par l'intermédiaire des ministères de l'Environnement et des Ressources, avait chargé le Conservation Council of Ontario (un organisme regroupant vingt ONG et des industries) d'étudier dans quelle mesure les programmes actuels s'intègrent dans la Stratégie mondiale de la conservation. C'est pour éviter de faire intervenir la subjectivité des organismes gouvernementaux, préoccupation soulevée par monsieur Buchwald, que l'on a demandé à des organismes non gouvernementaux de faire cette évaluation. On espérait ainsi déterminer dans quelle mesure les politiques ontariennes d'exploitation des ressources naturelles et de maintien du rendement concordent avec les intentions de la Stratégie mondiale de la conservation. Cinq membres du Conservation Council travaillaient à plein temps à ce projet, avec l'aide de cinq coordonnateurs du gouvernement provincial.

Nouveau-Brunswick

(monsieur LaPierre) Il y a quelques années, nous avons approuvé un document issu de la Stratégie mondiale de la conservation. Ce texte mentionnait les buts d'un programme environnemental, traitait des facteurs tels que l'eau, l'air et le sol; il contenait en quelque sorte les lignes directrices des activités du Conseil. Il constitue maintenant pour nous un document de base. Il est public et tous les organismes intéressés à la conservation ont participé à son élaboration, ce qui signifie plus de 2 000 personnes.

Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, explique monsieur Haugg, aurait peut-être appuyé une Stratégie mondiale de la conservation s'il en avait eu connaissance. Il n'était pas au courant du projet jusqu'au moment où il a reçu de la documentation à ce sujet. Le Conseil de l'environnement s'engagera à promouvoir cette Stratégie auprès des divers groupes et industries de la province.

Manitoba

Madame Malley ajoute que le document qu'on a fait circuler avait été porté à l'attention du ministre de l'Environnement du Manitoba et que ce dernier avait fourni le nom de personnes ressources. On avait espéré le présenter au Conseil et soulevé beaucoup d'intérêt. Madame Malley pose la question suivante: "En laissant libre cours à votre imagination, où pensez-vous que tout cela nous conduira? Croyez-vous que ce document deviendra une loi ou pensez-vous que cela influencera simplement la mentalité de la société?

Monsieur Rollo répond qu'il faut espérer que ce sujet fera partie du programme scolaire, qu'il servira de base à l'enseignement en sciences

environnementales et que, dans 20 ans, l'attitude des gens à l'égard des questions environnementales aura changé.

Québec

---

Q. (monsieur Guertin) Lorsque l'on parle de stratégie, l'on pense d'abord à des activités d'ordre opérationnel. Ce concept a été banalisé depuis 10 ou 20 ans à un point tel qu'au moment où quelqu'un exprime les différentes composantes de sa stratégie, nous avons l'impression qu'il existe derrière son discours, certains éléments cachés, des aspects qui ne seront réalisés qu'au fur et à mesure des opérations prévues à l'intérieur de celle-ci. Au fond, il me semble qu'il existe une stratégie de la stratégie. Dans l'exposé que nous venons d'entendre, l'éducation a été mentionnée comme l'un des éléments charnières sur lesquels repose la réalisation de la stratégie de conservation; quels sont donc les autres?

R. La méthode qui consiste à mettre les deux camps en présence l'un de l'autre, les promoteurs d'une part et les écologistes d'autre part, n'est pas productive, répond monsieur Crerar. Il existe sûrement une meilleure façon de résoudre les problèmes que par des confrontations continuelles. Il attire l'attention sur l'optimisme qui règne en Alberta, optimisme qui vient des progrès importants réalisés depuis 15 ou 20 ans dans le domaine de la conservation de l'environnement. Il prend l'exemple de l'industrie du gaz naturel, qui est prête à adopter toutes sortes de mesures, qui coûtent de l'argent, pour laisser l'environnement dans l'état où il était avant l'extraction du gaz ou du pétrole. En Alberta, la loi exige maintenant que les terres soient remises dans un état assurant une productivité égale ou meilleure. Il est donc possible d'assurer à la fois développement et conservation.

(monsieur Junius) Je crois rallier ici l'opinion des personnes présentes en affirmant que tous les conseils, dans les avis qu'ils remettent à l'autorité, fournissent à celle-ci une partie intégrante de la Stratégie de la conservation même s'ils le font sans le dire expressément.

C'est pourtant bien ce que nous faisons lorsque nous suggérons à nos ministres respectifs de prendre les bons moyens pour arriver au développement harmonieux et respectueux des valeurs environnementales. Nous nous inscrivons dans la ligne de pensée de la Stratégie quand nos recommandations suggèrent une bonne gestion du sol, de l'air et de l'eau.

Je retiendrai de l'expérience de l'Alberta cette phrase: "Nous partons du bas vers le haut plutôt que de descendre du haut vers le bas". Je me réjouis de constater que l'on ait pu réunir autant de bénévoles et d'associations qui, tous ensemble, ont contribué à "ramifier les influences".

Canada
---

Monsieur Beck entreprend alors d'exposer quel rôle le Groupe d'étude Conservation du Nord a joué pour que le Canada devienne signataire de la Stratégie mondiale de la conservation. Il s'agissait d'une initiative du ministère des Affaires indiennes et du Nord, à laquelle ont aussi participé Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Les gouvernements des territoires du Yukon et du Nord-Ouest sont devenus des partenaires égaux dans le processus qui visait à les doter d'une stratégie de conservation. Monsieur Beck a participé à cette initiative avec des représentants du public, des fonctionnaires du fédéral et des territoires, des représentants ou des délégués politiques et des membres de l'industrie. Au moins quatre parties se trouvaient ainsi réunies, ce qui n'a pas manqué d'animer le débat. Un rapport a tout de même été produit; ce rapport était basé sur la nécessité et la volonté de planifier l'utilisation des terres dans les deux territoires. Monsieur Beck recommande la lecture de ce rapport à tous ceux qui s'intéressent à une stratégie de conservation. Monsieur Crombie, ministre des Affaires indiennes et du Nord, et son pendant des Territoires du Nord-Ouest, ont récemment annoncé leur intention de poursuivre leurs démarches dans cette voie. Pêches et Océans Canada a, pour sa part, élaboré une politique de conservation des ressources marines du Nord et

a créé un groupe qui doit poursuivre la désignation des réserves marines dans l'Arctique, dans la foulée du Groupe d'étude Conservation du Nord.

Un Canadien, monsieur Jame Naysmith, en était le directeur exécutif. Il s'est rendu au Népal pour participer à l'élaboration d'une stratégie népalaise de conservation. On peut d'ailleurs se procurer auprès du Conseil fédéral un document de base sur ces travaux, de préciser monsieur Beck.

Une conférence sur la Stratégie mondiale de la conservation se tiendra en mai 1986. Cette conférence sera parrainée par la Fédération canadienne de la faune, par le Fonds mondial pour la nature et par les différents gouvernements au Canada, de concert avec la Commission Brundtland.

Il termine en demandant à ses collègues de présenter des commentaires.

(madame Lepage) Suite au Congrès de Stockholm, le Service canadien de la faune a fait démarrer un programme très concret en mettant les énergies nécessaires pour créer Habitats fauniques Canada. C'est probablement peu mais ce fut une décision très importante au niveau de notre pays pour la conservation de ces habitats.

Madame Conover décrit ensuite la situation à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, deux provinces qui ne sont pas représentées dans l'assemblée. Elle précise que monsieur David Munro avait communiqué avec celles-ci; il y a donc un effort à l'échelle nationale visant à soulever l'intérêt des provinces.

À l'Île-du-Prince-Édouard, un membre d'un groupe de protection de la faune lui a confié qu'il faudrait faire appel à un certain nombre de ministères provinciaux pour élaborer une stratégie provinciale de conservation. Cette personne avait cité les ministères suivants: Parks (parcs) Fisheries and Wildlife (pêches et faune), Forestry foresterie, Agriculture (agriculture) et Highways (route). Elle était persuadée de

l'engagement des employés du Gouvernement, mais elle a fait remarquer qu'ils avaient également besoin que des personnes de l'extérieur du Gouvernement manifestent leur appui. Ils espèrent que le Island National Trust mobilise les groupes populaires nécessaires. Cette personne a aussi souligné la nécessité de démontrer les avantages économiques de la conservation, à la fois à court et à long terme, pour que le projet soit plus facile à "vendre" aux hauts fonctionnaires gouvernementaux.

À Terre-Neuve, madame Conover a constaté que les efforts étaient fragmentés en ce qui concerne les ministères chargés de la promotion de la conservation. La qualité environnementale préconisée par le groupe des terres et forêts (Lands and Forests Group) concorde avec une stratégie de conservation. Ce groupe utilise un processus d'évaluation de l'environnement qui prévoit la participation du public, mais ce processus est très complexe et déjà le fait qu'il faut 25 mois pour l'appliquer laisse entrevoir des problèmes. Le processus ne fait pas partie de la stratégie de conservation, mais la situation évoluera dans ce domaine, prévoit-on.

Ce sont les fonctionnaires du ministère du Tourisme et des Loisirs, qui sont également responsables de la faune et des parcs, qui jouent le rôle le plus actif en matière de conservation.

Ils élaborent en ce moment une politique sur la faune qui, pensent-ils, pourra un jour s'intégrer dans une stratégie provinciale de conservation. L'intérêt est là, et peut-être d'ici un an des progrès auront-ils été faits. On cherche des appuis auprès d'organismes de l'extérieur, dont la Fédération provinciale de la faune, la Newfoundland Wilderness Society et la Newfoundland Natural History Society.

Madame Conover conclut en disant que l'expérience albertaine montre qu'en établissant une stratégie de conservation, on se donne un cadre de travail à l'intérieur duquel les parties qui s'opposent ont une chance de collaborer, un peu comme dans une ruche.

Monsieur Gardner décrit ensuite la situation en Colombie britannique. Un groupe a été créé dans cette province pour travailler à l'élaboration d'une stratégie de conservation. Ce groupe a publié une brochure, et parmi les huit personnes qui y sont mentionnées, monsieur Gardner identifie un professeur d'écologie, un important exploitant forestier, le directeur fédéral d'un service s'occupant de la faune et un directeur des parcs provinciaux, à la retraite, mais aucun représentant du gouvernement provincial. Il regrette ne pas avoir eu le temps de recueillir plus d'information. Il doute que ce groupe ait reçu jusqu'ici beaucoup d'aide de la part du Gouvernement, mais comme il existe dans cette province un grand nombre d'ONG et de groupes susceptibles de les aider, il est confiant que les travaux avanceront quand même beaucoup au cours de l'année qui vient.

Monsieur Rowe prend la parole pour parler de la Saskatchewan. Il explique que la lettre envoyée par monsieur Crerar au ministère de l'Environnement a été égarée. Des représentants de ce ministère ont fait savoir qu'ils étaient toutefois très intéressés et ont promis d'entreprendre bientôt les démarches.

Selon monsieur Rowe, la Stratégie mondiale de la conservation est utile pour éveiller l'intérêt à l'échelle provinciale et régionale; cependant, il nous met en garde contre ses dangers et ses pièges cachés. Tout dépend du sens qu'on donne aux termes plutôt vagues que sont "conservation" et "développement". Les stratèges de la conservation mondiale cherchaient sans doute à appliquer le terme "conservation" aux ressources renouvelables, mais ils n'ont pas dit grand chose au sujet des ressources non renouvelables. Monsieur Rowe se demande ce que le terme "développement" signifie dans le cas des ressources qui, telles quelles, ont une valeur intrinsèque, comme la faune. Il admet toutefois que la Stratégie offre un cadre adéquat pour se pencher sur certaines de ces questions difficiles.

Monsieur Rowe rappelle aux personnes présentes de surveiller la sortie du rapport de 1985 sur la mise en application de la Stratégie mondiale de la conservation; ce rapport sera publié par Environnement Canada.

---

Q. (monsieur Bundock) J'aimerais savoir combien de pays ont adopté la Stratégie mondiale de la conservation. Combien de provinces sont suffisamment avancées en ce sens pour que l'on considère qu'elles ont adopté cette stratégie?

R. Monsieur Crerar répond qu'il ne sait pas quel est le nombre de pays qui ont adopté la Stratégie mondiale de la conservation. Il fait remarquer que certaines des provinces qui se sont déclarées en faveur de l'adoption d'une telle stratégie l'ont ensuite mise au rancart. L'adoption véritable de la Stratégie doit se traduire par sa mise en application.

L'un des éléments essentiels serait d'identifier ce qu'est un développement durable. Pourra-t-on maintenir les barrages hydro-électriques à long terme? Le barrage Hoover constitue-t-il une source d'énergie renouvelable ou non renouvelable?

R. Monsieur Beck indique que l'UICN offre en partie une réponse. Plus de 450 organismes ont contribué à la Stratégie mondiale de la conservation. En mars 1985, 32 pays avaient entrepris d'élaborer une stratégie de conservation et de l'intégrer dans leurs politiques gouvernementales. En juin prochain, ils se réuniront pour évaluer les progrès réalisés. L'effort de l'Alberta donnera plus de poids à la présence du Canada à cette réunion et aux réunions qui auront lieu plus tard.

R. Monsieur Gallon se dit fasciné par l'expression "laisser libre cours à son imagination", utilisée un peu plus tôt. Il raconte qu'il a récemment appris que deux étangs de deux hectares avaient été aménagés pour servir d'installations environnementales. L'un de ces étangs était muni d'un revêtement de plastique et l'autre, pour des raisons économiques et techniques, d'un revêtement d'argile. L'étang possédant le revêtement de plastique était déductible d'impôt, alors que l'autre avait été aménagé en déplaçant seulement un peu de boue.

---

Après avoir remercié les conférenciers, monsieur Junius discute du programme du lendemain matin. L'assemblée, après en avoir discuté, estime que l'atelier sur les bassins versants (atelier no 1) sera supprimé et que cette question sera intégrée aux ateliers 2 et 3. Dès lors, l'atelier no 3 devient atelier no 2 et l'atelier no 4 constituera l'atelier no 3.

# 5. LES TROIS ATELIERS

Atelier no 1

## VILLES ET INDUSTRIES*

Animateur: Pierre S. Guertin
Secrétaire: Camille Rousseau

Participants: Maurice Clavette
David Guscott
Veena Halliwell
Donna McCready
Claudette Villeneuve

---

A) Résumé présenté par monsieur Guertin

Dans le cadre d'une approche à la fois globale et simultanée, il est très difficile d'exercer un contrôle sur les divers impacts négatifs de l'activité industrielle et de l'activité urbaine sur le milieu fluvial. Cette grande difficulté, qui consiste à vouloir appréhender et régler tous les problèmes d'un seul coup, est liée essentiellement aux nombreuses activités engendrées par quelques centaines de villes, bâties le long du Saint-Laurent ou le long de cours d'eau parallèles ou qui se jettent dans ce fleuve. De plus, pas moins de 6 500 industries sont susceptibles de polluer le Saint-Laurent de diverses façons.

À cela s'ajoute la complexité au niveau de l'institution des contrôles; comment effectuer, de façon rapide, un ensemble de contrôles. Pour les membres du comité, il s'agit là d'une tâche colossale. Ils se sont demandés si la meilleure approche ne serait pas de canaliser l'ensemble des énergies (quand même limitées) que la société peut consacrer à la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et urbaine. La société ne devrait-elle pas consacrer la majeure partie de ses énergies

---

* Le programme officiel indique que l'atelier no 1 porte sur les bassins versants; comme celui-ci a dû être supprimé, l'atelier no 2 est devenu l'atelier no 1 et ainsi de suite.

non pas à rectifier la situation existante mais plutôt à mettre l'accent, de façon préférentielle, sur les activités en voie de transformation?

Ce dernier point a amené le comité à distinguer, au niveau des villes et des industries, celles qui envisagent à court terme des transformations de diverse nature de celles qui n'y songent pas dans l'immédiat. Le comité a défini une transformation comme toute modification significative. Pour une industrie, cela pourrait être un changement dans sa capacité de production ou un agrandissement de l'une de ses composantes; en un mot, tout changement apporté à une industrie en regard de sa situation actuelle. Pour une ville, cela pourrait être toute rénovation urbaine ou tout accroissement d'un quartier donné.

Toute ville et toute industrie, désireuses d'effectuer de telles transformations dans l'immédiat, seraient assujetties aux normes environnementales présentement en vigueur. Ainsi, une industrie, désireuse de s'agrandir en vue d'augmenter sa capacité de produire, devrait rencontrer pour l'ensemble de ses activités, les normes du ministère de l'Environnement de la province. Il en serait de même pour les villes qui entreprendraient des rénovations. En ce qui regarde toutes les autres villes et industries qui n'entreverraient pas de transformations à court terme, dans le cadre de cette stratégie elles disposeraient d'un maximum de 10 ans pour procéder à leur mise en conformité à partir de la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation; au delà de ce délai, elles subiraient les sanctions appropriées, prévues par le législateur.

Le comité s'est interrogé brièvement sur la nature de ces normes mais a considéré que ce n'était ni l'endroit ni le moment pour en discuter sur le plan technique. Il a préféré s'en tenir au niveau des principes. Il en a retenu quatre qui pourraient être énoncés de la façon suivante:

1) Tenter de remplacer l'accès physique au fleuve par un accès visuel.

2) Désapproprier les rives du Saint-Laurent au niveau des villes et des industries qui se sont littéralement appropriées les espaces riverains. À ce principe s'ajouterait l'obligation d'un recul en vue de dégager les 15 premiers mètres du fleuve.

3) Toujours à l'occasion des rénovations urbaines et parfois au moment de rénovations industrielles, pour celles sises à proximité du fleuve, s'assurer une remise en état du littoral à l'occasion de ce dégagement.

4) Assurer un contrôle complet sur les effluents.

Au dire du comité, une telle stratégie devrait être complétée par deux éléments que l'on pourrait qualifier d'un bâton et d'une carotte, c'est-à-dire d'un contrôle et d'un encouragement. Il serait pertinent de penser à recourir à un permis; celui-ci deviendrait en quelque sorte un dispositif administratif en vue de s'assurer que les villes et les industries, qui subissent des transformations même partielles, soient tenues de les effectuer en conformité avec les normes. Ces permis seraient assortis d'éléments de contrôle, de monitoring et d'amendes dans le cas d'infraction. En contrepartie, serait institué un prix annuel pour les villes et les industries qui auraient réalisé leurs transformations en conformité avec les normes du ministère de l'Environnement; ce prix pourrait porter le nom de "Prix du Conseil consultatif de l'environnement" ou de "Prix du Saint-Laurent".

Comme toutes les provinces canadiennes possèdent des rivières ou des fleuves le long desquels se situe la majorité de leurs villes et industries, les éléments d'une telle stratégie seraient alors susceptibles de s'y appliquer.

B) Propositions pour la réunion plénière

Compte tenu de la difficulté d'une approche globale et simultanée face au contrôle environnemental concernant les villes et les industries existantes, il est proposé de scinder cette approche et de considérer de façon différente les industries ou les villes dési-

reuses de procéder à des changements ou des transformations et celles qui ne sont pas disposées à le faire pour le moment. Dans le cas des villes et des industries qui envisagent des transformations ou des créations nouvelles, elles seraient nécessairement assujetties aux normes contemporaines en matière environnementale. Ces normes entreraient en vigueur au moment des transformations.

En ce qui concerne les villes et les industries qui ne prévoient pas effectuer de changements, elles auraient une période maximum de dix ans pour rendre conformes leurs installations. Un permis servant de contrôle à toute transformation ou création serait émis par le ministère de l'Environnement; ce permis assurerait la mise en conformité à la fois des quartiers urbains et des industries.

En guise de reconnaissance à l'égard d'une ville ou d'une industrie qui aurait procédé à la mise en conformité avec les normes environnementales, serait institué un prix annuel nommé "Prix du Conseil consultatif de l'environnement" ou "Prix du Saint-Laurent".

C) Commentaires

---

(monsieur Brosseau) Je ne sais pas si je suis en accord ou en désaccord avec ces propos, mais j'ai le sentiment d'être en désaccord et je m'explique. Il existe un sens de l'équité sociale qui risque fort de ne pas être respecté si on laisse aux municipalités, le choix de se conformer ou non aux normes environnementales. Au Québec, je peux facilement présumer que les municipalités ne s'y conformeraient pas et nous nous retrouverions avec un retard de dix ans. Par contre, je suis prêt à endosser totalement les vues du comité si l'on accepte le fait que dans certains milieux, les besoins sont plus grands; il s'en suit alors que les actions à y entreprendre doivent être plus importantes que dans d'autres régions. À titre d'exemple, les problèmes engendrés par les émissions d'anhydride sulfureux sont plus graves à Montréal qu'à Sept-Îles.

Dans cette optique, il me paraîtrait acceptable que dans certaines régions, l'on soit prêt à consentir des efforts plus importants que ceux exigés sur l'ensemble du territoire; ainsi, l'on pourrait créer une sorte de laboratoire expérimental en vue de pousser plus loin la recherche applicable à un programme de stratégie de conservation. Comme je considère les normes environnementales établies par nos gouvernements comme des normes minimales, je ne pourrais accepter une approche qui ne proposerait pas d'aller au delà de celles-ci.

---

Q. (monsieur LaPierre) Ne craignez-vous pas que si les municipalités ont toute liberté en ce qui regarde l'imposition de normes, elles ne s'en tiendront qu'à ce qui ne leur occasionnera aucun frais?

R. (monsieur Guertin) Dans l'esprit des membres du comité, il appartiendra au ministère de l'Environnement et non aux municipalités de déterminer les normes.

Q. Comme tous sont tenus de respecter les normes, à qui pourrait être attribué un prix?

R. L'on devrait laisser cette marge de manoeuvre aux personnes responsables de son attribution. Le délai de dix ans peut sembler très long alors que de nombreuses villes et industries procèdent à des transformations partielles de leurs infrastructures (ex. une municipalité qui remplace son système d'égouts sanitaires). Par contre, dix ans c'est relativement court dans l'existence d'une ville fondée il y a deux ou trois siècles.

---

Q. (madame Lepage) Je verrais très mal une municipalité décider que telle industrie plutôt que telle autre devra immédiatement apporter des correctifs à ses installations. Le Québec dispose de toute la réglementa-

tion nécessaire mais il lui faudrait maintenant démontrer la volonté de mettre celle-ci en application.

R. (monsieur Guertin) Je partage totalement votre point de vue sauf que dans la réalité québécoise, nous devons constater que malgré les règlements en vigueur, pas moins de 85 à 90 pour cent des municipalités n'assurent pas encore un traitement primaire de leurs eaux avant de les rejeter au cours d'eau récepteur. Parmi les municipalités dotées d'un réseau d'égouts présentant des capacités d'épuration, environ la moitié ont un système qui n'est pas efficace.

---

(monsieur Clavette) Notre comité a bien précisé que toute nouvelle industrie devrait se conformer aux règlements et aux normes présentement en vigueur; quant aux autres, elles auront dix ans pour s'y soumettre. De plus, tout changement important au niveau d'une industrie ou d'une municipalité nécessitera l'obtention d'un permis en vue d'assurer, le mieux possible, le contrôle des polluants. Les normes à cette fin devront être établies par les gouvernements provinciaux en consultation avec leur conseil de l'environnement.

---

(monsieur Crerar) Il appartient aux provinces d'identifier les niveaux de pollution qu'elles sont prêtes à tolérer; comme les municipalités sont des créatures de celles-ci, je ne crois pas qu'il soit difficile pour une province d'exiger des municipalités de se conformer à ses normes compte tenu qu'elle a le pouvoir de lui octroyer des fonds ou de les lui retirer selon qu'elles s'y sont conformées ou non. Il est cependant plus difficile de fixer des objectifs de qualité de l'environnement; à ma connaissance, l'Ontario est la seule province à avoir agi dans ce sens. Elle l'a fait pour la qualité de l'eau en décrétant que toutes les eaux de la province devront être propices à la pêche et à la récréation, y compris la baignade. C'est ainsi que les poissons doivent être en mesure de passer toutes les étapes de leur cycle vital

dans une eau qui leur convient. Une fois que vous avez déterminé les objectifs, il vous appartient de mettre en place les moyens pour les atteindre, ce qui implique à la fois les ressources humaines et financières.

Atelier no 2 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Animateur: Domingos de Oliveira
Secrétaire: Robert Carpentier

Participants: Tom Beck
Régent Brosseau
Alistair D. Crerar
Gary Gallon
Joseph A. F. Gardner
Morris Haugg
Diane Malley
Gisèle Pellerin
J. Stan Rowe
Don Smith
Helen Taylor

---

A) Résumé présenté par monsieur de Oliveira

L'atelier s'est déroulé en trois étapes: une présentation de l'animateur, suivie d'une discussion portant sur les relations entre les pratiques agricoles et sylvicoles et leurs conséquences sur la qualité du Saint-Laurent (fleuve et golfe); il fut ensuite question des solutions à tous ces problèmes. Les participants ont aussi mentionné ce qui se faisait à ce propos dans leur province respective. Il en est ressorti qu'il existe un manque d'information et de vulgarisation en vue de permettre aux producteurs de savoir quoi faire ou ne pas faire en vue de protéger l'environnement et continuer à produire de façon rentable.

Au niveau de sa présentation, l'animateur a insisté sur les sédiments amenés au Saint-Laurent de diverses sources, en particulier suite à

l'érosion des sols et aux pratiques culturales actuelles. Il a aussi mentionné de façon particulière les produits toxiques dissous, donc moins perceptibles, comme les pesticides amenés au fleuve par le drainage souterrain ou de surface. Il a aussi souligné que des macro-éléments, utilisés en agriculture et en sylviculture, provoquent au niveau du Saint-Laurent, un débalancement des biocénoses, en permettant un développement accru de certaines espèces végétales et animales au détriment d'autres espèces.

Les propos tenus par les participants ont révélé que les agriculteurs et les sylviculteurs sont conscients des risques de l'utilisaiton des pesticides à la fois sur la qualité des sols et sur celle de l'eau. Ces producteurs savent qu'il existe des solutions pour y remédier et ils sont intéressés à les connaître pour ensuite les appliquer, d'où la nécessité d'une information et d'une vulgarisation scientifiques adéquates. Ils insistent d'ailleurs pour que les scientifiques parlent leur langage afin de se sentir plus impliqués.

Par l'entremise de programmes de subventions appropriés, les gouvernements provinciaux se doivent d'aider à la vulgarisation et à l'application des résultats de la recherche. Cette application devrait se faire dans le cadre d'une approche globale, en considérant les aspects connexes des conséquences autres que le but sectoriel ou visé. En vue d'en arriver à cela, cette recherche devrait se faire dans un contexte multidisciplinaire.

Cette vulgarisation doit inclure un échange entre chercheur et utilisateur où les deux retirent des aspects bénéfiques et stimulants; dans un tel contexte, les producteurs se sentiront véritablement partenaires dans la recherche et l'application des solutions. Le spécialiste doit aussi recevoir de l'information de la part de l'utilisateur qui travaille quotidiennement sur le terrain. Il en découle un besoin d'éducation à tous les niveaux de la société, en particulier au niveau de la base. Il est important de développer des réseaux d'information par type de culture et au moyen de démonstrations de la mise en pratique sur

le terrain, de façon à démontrer qu'il est rentable à moyen ou long terme de protéger l'environnement.

Par la même occasion, il faudrait éviter ou prévenir les conséquences négatives des méthodes culturales impliquées; en conséquence, l'on doit éviter de rechercher les bénéfices d'une production à très court terme.

Finalement, au moment de l'élaboration de stratégies provinciales de conservation, on doit absolument mettre l'accent sur l'aspect stratégique des actions, à savoir le choix et le dosage de ces actions. Cela permettra un usage raisonnable et durable des ressources. L'aspect de la protection de l'environnement devrait être prévu au niveau de tous les programmes d'aide gouvernementale dans les domaines de la production sylvicole et agricole. En définitive, il faut toujours rechercher et appliquer des solutions ou des pratiques qui soient bénéfiques à la fois aux agriculteurs, aux sylviculteurs et à l'environnement.

B) Commentaires

---

(monsieur de Oliveira) L'on me signale un autre aspect que j'ai oublié de mentionner. Il s'agit de l'éducaiton de la société, en particulier des consommateurs; ces derniers sont en effet responsables de la grande utilisation de pesticides, d'herbicides et de fongicides que les agriculteurs doivent utiliser. Cela devient épeurant de constater les milliers de kilos de ces produits épandus sur les sols avant de se retrouver dans nos cours d'eau. Le consommateur aura une large part de responsabilités à ce propos aussi longtemps qu'il exigera des fruits et des légumes d'apparence impeccable. Mes propos vous sembleront peut-être irréalistes mais nous devrions peut-être rechercher les fruits qui ont commencé à être mangés par une chenille ou un ver; nous serions au moins sûrs qu'ils peuvent être consommés sans danger, ce qui n'est peut-être pas le cas de ceux qui ont une très belle apparence. Si nous étions un peu plus tolérants sur ce dernier point, les producteurs agricoles subiraient alors moins de contraintes créées par les exigences du marché.

(monsieur Mallory) J'ai récemment lu que les scientifiques de l'industrie alimentaire ont constaté que les consommateurs exigent maintenant des tomates ayant bon goût alors qu'auparavant, ils recherchaient une tomate plus solide. Grâce à la biotechnologie, il devient maintenant possible de satisfaire au goût des consommateurs.

Atelier no 3 HABITATS HUMIDES, LITTORAL

Animateur: Charles D. Mallory
Secrétaire: Benoît Gauthier

Participants: Dave Buchwald
J.-Benoît Bundock
Shirley A.M. Conover
Lorne Giroux
Archie Landals
Louis LaPierre
Louise Lepage
Ian Rollo

---

A) Résumé présenté par monsieur Charles D. Mallory

(Traduction)

Il a été très difficile pour nous de formuler des recommandations spécifiques concernant les milieux aquatiques. Nous avions abordé ce sujet de façon générale, mais en cours de route, nous avons identifié un grand nombre de questions dont chacune pourrait meubler toute une matinée de discussions. En voici quelques-unes: gestion des terres humides, importance de la diversité de espèces et empoisonnement par le plomb; rôle de l'intérêt du public et nécessité de faire participer le public à toute mesure visant à améliorer la situation; question, soulevée par le Manitoba, de la dérivation des eaux et répercussions possibles de l'introduction d'espèces étrangères dans des écosystèmes distincts; impact des nouvelles installations hydro-électriques et de l'exploitation off-shore des gisements de pétrole et de gaz naturel... Nous avons également réexaminé toute notre approche en ce qui concerne l'application de mesures législatives pour la protection de l'environ-

nement, en tant qu'instrument de base relativement aux démarches à l'échelle locale.

Par ailleurs, il y avait une question de toute première importance, à savoir la notion de Stratégie mondiale de la conservation et ce qui se fait à cet égard dans le reste du monde. Il y a en plus la question de la gestion des bassins. Nous constatons qu'il était difficile de définir rapidement les questions.

Néanmoins, le groupe en est arrivé à un consensus sur un certain nombre de points. Prenons d'abord la notion de stratégie de conservation. Je tiens à dire quelques mots quant à la valeur d'une telle stratégie. D'abord, elle fournit un cadre de travail cohérent dans lequel peuvent s'insérer les diverses questions relatives à la gestion des terres humides (ou bien, évidemment, tout autre problème touchant l'environnement). Il s'agit donc d'un instrument d'analyse logique qui permet d'examiner ces problèmes.

Il faut aussi que nous laissions aux générations futures une Terre où la vie soit possible. On peut citer en exemple l'importance du pool génétique. Il existe en effet de nombreuses espèces "menacées" qui, maintenant, sont souvent qualifiées d'espèces "en voie de disparition". Or, on peut se demander si une espèce en voie de disparition n'a pas en fait perdu une partie déterminante de son pool génétique et si elle n'est pas déjà une espèce perdue.

Le débat sur cette question nous a amenés à formuler un principe fondamental qui, à notre avis, devrait être adopté par tous les conseils au pays, à savoir que chaque conseil recommande à son ministre respectif d'adopter en principe l'implantation d'une stratégie de conservation à l'échelle provinciale. C'est là la première de nos deux recommandations.

Une question connexe, sur laquelle la plupart se sont mis d'accord, était l'importance de l'idée que les ministres de l'Environnement devraient faire participer leurs collègues des autres ministères dont la

vocation est liée à la résolution des problèmes de l'environnement. Il s'agit donc d'utiliser une approche multidisciplinaire qui ralentira sans aucun doute le processus de prise de décision. À cet égard, on a proposé que des comités interministériels soient mis sur pied, à un niveau ou à un autre, peut-être des comités du cabinet, pour étudier la question.

De là, nous avons poursuivi la discussion pour parler du rôle que les conseils devraient avoir. Il ne suffit pas de dire que les ministres devraient établir une stratégie de conservation; il faut que les divers conseils continuent, à leur façon, de s'occuper de ce dossier comme s'il s'agissait d'une composante active et "prioritaire" de leur travail, et non pas s'en remettre simplement au ministre. Les conseils pourraient participer à l'élaboration d'une stratégie proposée, ou simplement faire pression sur leur ministre pour qu'il entreprenne des démarches.

Nous avons également déterminé à cet égard que la spécialisation et les échanges pourraient présenter certains avantages, étant donné que la majorité des conseils ne disposent pas de ressources très importantes. La présente association de conseils aurait alors un rôle permanent à jouer, qui permettrait à chacun de profiter de l'expérience des autres. Ainsi, une province pourrait étudier plus particulièrement les questions de foresterie ou d'agriculture, alors qu'une autre s'occuperait de travailler dans certains autres domaines. Nous pourrions aussi faire l'essai de diverses techniques de mise en application. Une province pourrait tenter de mettre en oeuvre un processus pendant qu'une autre en essayerait un différent. En partageant les résultats de ces expériences, on pourrait économiser beaucoup de temps. Il n'est pas vraiment nécessaire que nous cherchions tous à élaborer une stratégie de conservation complète pour chacune de nos provinces, ce qui représente une tâche colossale si l'on s'arrête dix minutes pour y penser, spécialement si l'on tient compte des ressources dont disposent en général les conseils de l'environnement.

En ce qui concerne notre discussion sur les terres humides, nous considérons cette question un peu comme un exemple illustrant la façon de mettre en application cette stratégie et comme un test des problèmes qu'elle comporte. Par exemple, dans le cas des terres humides, la gestion relève de plusieurs juridictions. Il s'agit vraiment d'un domaine intermédiaire entre la terre et l'eau. Il est ou bien laissé totalement sans surveillance, auquel cas il risque d'être l'objet d'une exploitation effrénée, ou bien il est réglementé excessivement, auquel cas il peut y avoir des règlements contradictoires. Dans les deux cas, la mise en valeur cohérente et la coordination des plans de protection sont rendues particulièrement difficiles.

Je dois dire que la plupart des participants à l'atelier estiment que les terres humides constituent peut-être la question la plus importante. Évidemment, cette question ne pouvait pas les laisser indifférents, puisqu'ils avaient déjà manifesté leur intérêt en choisissant de participer à cet atelier. L'argument ne tiendrait peut-être pas avec des personnes ayant d'autres intérêts, mais les terres humides ont un rôle biologique déterminant et devraient faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration d'une stratégie de conservation. Nous avons fait une mise en garde particulière qui s'applique certainement au Québec, mais qui pourrait également s'appliquer à d'autres provinces: la Stratégie de conservation ne devrait pas et ne doit pas servir de prétexte pour ralentir le processus d'élaboration d'une politique appropriée sur les terres humides.

Je m'explique. Au Québec, il existe pour la foresterie et pour l'agriculture des stratégies sectorielles qui comportent des éléments de conservation, même si ces derniers sont parfois contradictoires. Par exemple, nous élaborons des stratégies pour la protection de la faune, qui portent uniquement sur les espèces dites d'importance économique. Évidemment, il existe aussi une politique fédérale sur l'habitat et la protection du poisson. Nous assistons donc à l'élaboration de toute une série de politiques visant des secteurs particuliers. Dans le cas du Québec, la stratégie de protection du littoral et des terres humides est presque chose faite, et nous ne voulons pas que le ministre ou ses

représentants concluent que nous désirons un projet global dont la mise au point prendra cinq ou dix ans. C'est ce qu'il faut éviter.

Les terres humides peuvent aussi servir d'exemple d'une autre façon: les pays, les provinces et les localités sont rarement découpés en zones biologiquement cohérentes. La notion de gestion des bassins est utilisée à l'occasion, mais il s'agit alors bien plus d'une exception que d'une règle générale. Ainsi, partout où l'on serait enclin à appliquer une technique de gestion des bassins, on se heurte immédiatement à un conflit de juridiction, que ce soit entre deux niveaux équivalents, par exemple deux ministères, ou entre deux paliers de gouvernement partageant la même juridiction.

Je vous remercie.

B) Propositions pour la réunion plénière

---

Attendu que les conseils consultatifs de l'environnement se donnent comme objectifs la reconnaissance et la mise en place d'une stratégie de conservation, il est résolu:

1) que les conseils consultatifs de l'environnement, chacun dans leur propre province, recommandent à leur ministre d'adopter en principe l'implantation d'une stratégie de conservation à l'échelle provinciale. À cette fin, que le ministre implique les autres ministères qui sont touchés par une telle stratégie.

2) que les conseils consultatifs provinciaux considèrent la stratégie de conservaiton comme un dossier prioritaire et qu'ils participent, à leur propre façon, à sa réalisation.

C) Commentaires

---

Monsieur Junius invite les délégués présents à se prononcer sur le bien-fondé de ces propositions. Les provinces du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Alberta donnent leur accord de principe.

(monsieur Guertin) Je m'exprime à titre personnel. Je crois que le deuxième point devrait faire l'objet d'une solide discussion autour de la table de notre conseil, compte tenu que la Stratégie mondiale de la conservation est un dossier important qui implique un certain nombre d'inconnues et d'engagements dont j'ignore présentement la nature.

(monsieur Giroux) Mes commentaires portent sur la première partie de la résolution. Il me semble que ce n'est pas vraiment aux ministres de l'Environnement des provinces d'adopter une stratégie de conservation. À mon avis, ce sont plutôt les gouvernements provinciaux qui doivent adopter une telle stratégie, après recommandation de leur ministère de l'Environnement. Il me semble, en effet, que ce sont beaucoup plus le ministère des Terres et Forêts ou le ministère des Ressources, le ministère de l'Agriculture et tous les autres ministères intervenant dans l'environnement qui ont besoin d'une stratégie de conservation.

Je pense qu'il faudrait reformuler la proposition et dire plutôt que "les conseils de l'environnement recommandent que leur ministre de l'Environnement fasse adopter par leur gouvernement provincial respectif l'implantation d'une stratégie de conservation", au lieu de lui demander de tenter d'impliquer les autres ministères dans une telle démarche. Pour moi, c'est au gouvernement de décider que tous les ministères dans une province doivent prendre des mesures en vertu d'une telle stratégie, au lieu de faire adopter la stratégie par un ministre et un ministère qui devront ensuite convaincre tous les autres ministères d'emboîter le pas.

(monsieur Bundock) Je crois que dans nos discussions, nous devrions mettre un peu plus l'accent sur l'aspect international de la Stratégie de la conservation. Il est incontestable que ce thème s'échelonne sur plusieurs niveaux (international, national, provincial et régional). Il m'apparaît impossible de mettre en application la Stratégie de la conservation s'il n'y a pas eu au préalable une entente avec ceux qui ont la responsabilité de l'élaboration des politiques et des législations. Dans cette optique, je suggère d'ajouter une note à l'effet que

l'aspect international de la Stratégie de la conservation soit mieux défini pour ensuite être inscrite dans les résolutions des conseils.

(monsieur Junius) Je remercie monsieur Bundock de sa suggestion; nous en prendrons bonne note au moment de l'élaboration de la résolution finale. Je comprends aussi que toutes les délégations sont d'accord pour accepter la suggestion de monsieur Giroux précisant que "les ministres de l'Environnement fassent adopter par leur gouvernement".

# 6. DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS

DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS

Monsieur Junius rappelle d'abord que la stratégie provinciale de conservation découle de la Stratégie mondiale de la conservation. Elle inclut les trois principes directeurs de celle-ci à savoir: a) le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie; b) la préservation des diversités génétiques; c) l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Dans cette optique, monsieur Junius soumet pour discussion, un texte de propositions agréé par tous les présidents de conseils présents à la rencontre. Ce texte, amendé suite aux diverses suggestions de l'assemblée, est ensuite adopté à l'unanimité. La version finale de celui-ci se lit comme suit:

"Les conseils consultatifs de l'environnement du Canada, réunis à Québec les 10 et 11 octobre 1985 à l'occasion de la Neuvième réunion annuelle des conseils, ont examiné différents aspects du fleuve Saint-Laurent et de son environnement.

Ils ont également analysé les principes généraux qui pourraient constituer une base pour chaque stratégie provinciale de conservation.

En ce qui concerne le Saint-Laurent et son environnement:

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent représente un système typique des rivières canadiennes, qu'il est un outil majeur du développement économique de plusieurs provinces canadiennes;

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent est représentatif de nombreux milieux naturels diversifiés qui sont essentiels au maintien de la vie;

ATTENDU QUE le bassin du Saint-Laurent constitue un patrimoine national important qui allie l'oeuvre de l'homme et de la nature;

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent a été trop longtemps pollué et qu'il est en danger de grave dégradation;

PAR CONSÉQUENT, l'assemblée recommande:

QUE les gouvernements provinciaux et celui du Canada, ce dernier par l'entremise de la Commission mixte internationale, envisagent des mesures additionnelles appropriées pour diminuer la pollution des grands bassins versants et des voies navigables en vue d'améliorer la qualité de vie et les possibilités de développement économique (soutenu), afin de fournir d'importantes quantités d'eau de bonne qualité.

En ce qui concerne les stratégies provinciales de conservation, l'assemblée énonce ce qui suit:

- ATTENDU QUE la mise au point des stratégies provinciales de conservation dans le cadre des stratégies nationales et mondiale de conservation pourrait:

  a) identifier les éléments essentiels à la préservation de la qualité de l'environnement;

  b) permettre un consensus entre les partisans de la conservation et ceux du développement sur les valeurs qu'ils ont en commun;

  c) identifier les préoccupations provinciales sur l'environnement qui dépassent le cadre provincial et qui requièrent une collaboration nationale, internationale ou supranationale.

QU'IL SOIT donc résolu d'inciter les gouvernements provinciaux à mettre au point des stratégies provinciales de conservation avec l'aide de leurs conseils consultatifs de l'environnement afin de favoriseer la consultation avec la population. Cette consultation du public est essentielle pour la mise au point d'une stratégie provinciale de conservation qui soit efficace".

# 7. CONCLUSION

PROCHAINE RÉUNION DES CONSEILS

Monsieur Crerar invite tous les conseils à tenir leur prochaine rencontre à Edmonton, Alberta; quoique la date de la tenue de cet événement reste à confirmer, il suggère que celle-ci se tienne à la même période en 1986.

Mot de la fin

Monsieur Junius remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et leur précieuse collaboration tout au cours de ces assises. Il exprime aussi sa gratitude aux membres du personnel et du secrétariat du Conseil du Québec pour le travail exemplaire effectué en vue de la bonne réalisation de cette Neuvième réunion des conseils. Il convie tout le monde au dîner offert par le gouvernement du Québec de même qu'à l'excursion sur la côte de Beaupré et à Cap Tourmente qui aura lieu le lendemain.

Pour sa part, monsieur Beck rappelle qu'en décembre 1984, les présidents de tous les conseils ont convenu de l'opportunité de poursuivre la tenue de telles réunions sur une base annuelle. Si cela pouvait être utile, il réitère l'offre de collaboration du Conseil consultatif canadien de l'environnement pour d'éventuelles rencontres; il ajoute que le CCCE serait à nouveau prêt à tenir celle-ci à Ottawa. Il remercie à nouveau le Québec pour cette magnifique assemblée, y compris l'excellente organisation entourant la tenue de celle-ci.

Au nom de la province du Nouveau-Brunswick, monsieur LaPierre joint ses remerciements à ceux de monsieur Beck.

Monsieur Guertin livre la pensée du jour, rédigée par le docteur Bundock, doyen des membres participants: "Il faut savoir partager si l'on veut éviter le fantôme de la solitude".

La Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement se termine à 17 h 30, ce 11 octobre 1985.

Québec, le 14 novembre 1985.

# 8. ANNEXES

Gouvernement du Québec
Conseil consultatif
de l'Environnement

TELBEC

Code 1

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Aux chroniqueurs de l'environnement, chefs de pupitre et chefs de nouvelles

ENVIRONNEMENT

QUÉBEC, HÔTE DE LA CONFÉRENCE DES CONSEILS CANADIENS DE L'ENVIRONNEMENT

(Québec, le 9 octobre 1985) - Le Québec est l'hôte de la Neuvième conférence des conseils de l'environnement du Canada. Le Conseil consultatif de l'environnement du Québec accueille, pour la première fois, les représentants des autres conseils provinciaux de l'environnement ainsi que les membres du Conseil consultatif canadien de l'environnement. Ces assises seront tenues au Château Frontenac de Québec, les 10, 11 et 12 octobre.

La rencontre de trois jours verra les conseils faire rapport de leurs activités depuis leur dernière réunion. L'assemblée des conseils doit par la suite aborder deux thèmes éminement présents, au Canada et au Québec, dans le discours environnemental de l'heure: "une stratégie provinciale de conservation" et "le Saint-Laurent et son environnement".

Le premier thème - "une stratégie provinciale de conservation" - sera abordé dans le contexte canadien, dans la foulée de la Stratégie mondiale de la conservation mise de l'avant par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), à l'instigation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds mondial pour la nature (WWF).

800, d'Youville, 19e étage, Québec G1R 3P4

Le deuxième - "le Saint-Laurent et son environnement" - sera examiné en tant qu'illustration typique d'une problématique environnementale qui aurait avantage à recourir à une telle stratégie. Cet exemple permettra de susciter l'intérêt des autres participants canadiens, en vue de déterminer les interventions les plus adéquates dans un écosystème complexe.

Au cours de la première journée de la conférence, il y aura des communications portant sur ces deux thèmes principaux. Le lendemain, les participants à la conférence tiendront des ateliers de travail où seront débattus les sous-thèmes suivants: les bassins versants, les villes et les industries, l'agriculture et la sylviculture et les habitats humides, incluant le littoral.

La Neuvième rencontre des conseils de l'environnement du Canada devrait permettre aux participants de dégager une position commune à l'égard d'une stratégie provinciale de conservation. Cette position sera par la suite soumise aux délibérations des conseils et pourrait déboucher éventuellement sur une recommandation en ce sens à leur ministre respectif.

Le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Adrien Ouellette, présidera le dîner offert par le gouvernement du Québec aux participants, à la clôture de ces assises.

Six provinces possèdent un conseil de l'environnement. Le Conseil consultatif de l'environnement du Québec a été formé en 1972; on soulignait, en 1984, son dixième anniversaire d'activités.

- 30 -

Source: Marcel Junius, président
Conseil consultatif de l'environnement
Tél.: (418) 643-3818

# PROGRAMME

**Jeudi, le 10 octobre 1985**

09:00 Séance d'ouverture – Salle de bal

Allocution de bienvenue du président du Conseil consultatif de l'environnement du Québec (CCEQ), monsieur Marcel Junius

Rapports d'activités des conseils et des représentants des provinces et des territoires

10:15 Pause

12:15 Repas libre

14:15 Salle de bal

Conférence: «*Le fleuve Saint-Laurent et l'environnement*»

Jean Gagné, conseiller au Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent

Discussions

15:45 Pause

16:00 Exposé: «*Pour une stratégie provinciale de conservation*»

Alistair D. Crerar, président-directeur général, Conseil de l'environnement de l'Alberta

Discussions

18:00 Cocktail offert par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au Vieux Séminaire de Québec

**Vendredi, le 11 octobre 1985**

09:00 Ouverture des ateliers – Salle de bal

09:15 Ateliers sur les deux thèmes de la réunion

**Atelier n° 1** Salon Montcalm
«*Bassins versants*»
Animateur: Régent Brosseau
membre, CCEQ

**Atelier n° 2** Salon Annexe Montcalm
«Villes et industries»
Animateur: Pierre S. Guertin
membre, CCEQ

**Atelier n° 3** Salon Québec
«*Agriculture et sylviculture*»
Animateur: Domingos de Oliveira
membre, CCEQ

**Atelier n° 4** Salle de bal
«*Habitats humides, littoral*»
Animateur: Charles D. Mallory
membre, CCEQ

12:15 Repas libre

14:00 Reprise de la réunion plénière – Salle de bal

Rapports des ateliers

Discussions et propositions

Divers

17:00 Clôture de la Neuvième réunion

19:30 Dîner offert par le gouvernement du Québec, sous la présidence de monsieur Adrien Ouellette, ministre de l'Environnement

**Samedi, le 12 octobre 1985**

09:15 Départ en autobus du Château Frontenac

L'autobus se rend aux chutes Montmorency (hauteur 90 mètres). Par la suite, il emprunte l'avenue Royale pour traverser les municipalités de l'Ange-Gardien et de Château-Richer où se sont établis les premiers colons sous le régime français. Arrêt au moulin du Petit Pré où se trouve une salle d'exposition. Saint-Joachim, visite de l'église paroissiale avant d'atteindre la Grande Ferme et le Petit Cap où le repas sera servi. Ensuite, visite de la Petite Ferme sur le territoire de la réserve faunique du Cap Tourmente et observation des oies blanches avec les guides de la Société linnéenne du Québec.

Retour à Québec pour 17 heures

# CONFÉRENCE DES CONSEILS CANADIENS DE L'ENVIRONNEMENT

## NEUVIÈME RÉUNION

**CHÂTEAU FRONTENAC, QUÉBEC**

**10, 11 ET 12 OCTOBRE, 1985**

Québec

Conseil consultatif
de l'Environnement